



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2023- 059 bis**

**Publié le 02 février 2023**

## **SOMMAIRE**

### **MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE**

Arrêté modificatif N° 4 du 1<sup>er</sup> février 2023 portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

Arrêté modificatif N° 2 du 2 février 2023 portant modification des membres du conseil départemental de l'Oise au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie

### **RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté rectoral du 24 janvier 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial de la région académique des Hauts-de-France

Arrêté rectoral du 25 janvier 2023 portant demande de désignation des représentants du personnel au conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes des Hauts-de-France.

### **DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MANCHE EST – MER DU NORD**

Arrêté n°018/2023 en date du 31 janvier 2023 – portant fixation du règlement intérieur de service de la station de pilotage des ports de Boulogne-Calais

Arrêté n°016/2023 en date du 31 janvier 2023 – portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales (Normandie)

Arrêté n°021/2023 en date du 1 février 2023 – portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'ordonnancement secondaire

### **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS HAUTS-DE-FRANCE**

Décision DREETS Hauts-de-France N° 2023-T- Affectations 62 – 02, portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim DDETS du Pas-de-Calais

## **DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté n° 2015-048/FOUILLE/MOBILIER constatant la propriété de l'État sur les objets mis au jour à l'occasion d'une opération archéologie préventive

Arrêté n°2015-049/FOUILLE/MOBILIER constatant la propriété de l'État sur les objets mis au jour à l'occasion d'une opération archéologie préventive

**ARRÊTÉ modificatif N° 4 du 1<sup>er</sup> février 2023  
portant modification des membres du conseil d'administration de la  
Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise**

**Le ministre de la santé et de la prévention  
Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022, à effet au 20 mars 2022, portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Régis DUBOS, adjoint à la cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 8 juillet 2022, 2 novembre 2022 et 13 janvier 2023 ;

Vu la décision du préfet de la région Hauts-de-France de désignation d'une personne qualifiée en date du 18 janvier 2023.

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 18 mars 2022, à effet au 20 mars 2022, susvisé est complété comme suit :

« Article 1

**5/ En tant que personnes qualifiées dans le domaine de l'activité de l'organisme**

Titulaires :

Madame Alison BRIDEN (*arrivée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 1<sup>er</sup> février 2023

Pour la Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale,  
l'adjoint



Régis DUBOS

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*



**ARRÊTÉ modificatif N° 2 du 2 février 2023  
portant modification des membres du conseil départemental de l'Oise au sein de l'Union pour le Recouvrement  
des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique  
Le ministre de la santé et de la prévention**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R.121-5 à R.121-7, D.213-7 et D.231-1 à D.231-4 ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental de l'Oise au sein de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Picardie ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Régis DUBOS, adjoint à la cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les modifications formulées par l'union des entreprises de proximité (U2P).

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 18 mars 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

**2/ En tant que représentants des employeurs**

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité (U2P)

Suppléant :

Madame Mercedes POTTIER (*arrivée sur siège vacant*)

**3/ En tant que représentants des travailleurs indépendants**

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité (U2P)

Suppléant :

Monsieur Christophe DUFOUR (*arrivée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 2 février 2023

Pour la Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale,  
l'adjoint

Régis DUBOS

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*



## RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### Arrêté portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial de la région académique des Hauts-de-France

La rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

VU l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'arrêté rectoral du 16 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration spécial de région académique de la région académique des Hauts-de-France ;

VU le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : La formation spécialisée du comité social d'administration spécial de région académique instituée auprès du recteur de la région académique des Hauts-de-France comprend, outre le recteur ou son représentant qui la préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

**ARTICLE 2** : Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial de la région académique des Hauts-de-France les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

#### 1. Au titre de la FSU

a) Représentants titulaires [4 sièges]

Willy DESTREZ, Guy FRIADT, Fabien MELANIE, Véronique MERCHIER.

b) Représentants suppléants [4 sièges]

Stéphane BRISSET, Sarah CHAUDESAIGUES, Marilyne GULLO, Elodie MOURIER.

#### 2. Au titre de l'UNSA-EDUCATION

a) Représentants titulaires [3 sièges]

Christian DAHENNE, Delphine RICHER, Nicolas PENIN.

b) Représentants suppléants [3 sièges]

Karine FROMONT, Marie-Pierre WINCKEL, Julien VILLAIN.

**3. Au titre du SNALC**

a) Représentant titulaire [1 siège]

Philippe TREPAGNE

b) Représentant suppléant [1 siège]

Joëlle ROTS

**4. Au titre du SGEN-CFDT**

a) Représentant titulaire [1 siège]

Olivier CASALS.

b) Représentant suppléant [1 siège]

Sylvia MARIE.

**5. Au titre de la FNEC-FP-FO**

a) Représentant titulaire [1 siège]

Hélène MATHE.

b) Représentant suppléant [1 siège]

Maria-Antonia RIZZUTI.

**ARTICLE 5** : Le secrétaire général de région académique des Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services de région académique.

Fait à Lille, le 24 janvier 2023



Valérie CABUIL



## RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### Arrêté de demande de désignation des représentants du personnel au conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes des Hauts-de-France

La rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités

**VU** le code de l'éducation ;

**VU** l'article L251-2 du code général de la fonction publique portant création des comités sociaux d'administration ;

**VU** le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

**VU** l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**VU** l'arrêté ministériel du 29 juillet 2020 relatif au conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes ;

**VU** le décret du président de la République en date du 14 février 2018 nommant Madame Valérie CABUIL rectrice de l'académie de Lille ;

**VU** la proclamation des résultats des élections professionnelles qui se sont déroulées du 1er au 8 décembre 2022 et les noms des représentants élus de chaque liste.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Sont habilitées à désigner les représentants du personnel du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes de la région académique des Hauts-de-France, les organisations syndicales suivantes :

Organisation syndicale	Nombre de sièges titulaires	Nombre de sièges suppléants
FNEC-FP-FO	1	1
FSU	4	4
SGEN-CFDT	1	1
SNALC	1	1
UNSA-Éducation	3	3

**Article 2 :** Les organisations syndicales énumérées à l'article 1 disposent d'un délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants.

**Article 3 :** Le secrétaire général de région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 25 janvier 2023

Valérie CABUIL



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Manche Est-mer du Nord**

**Service formation et emploi maritimes**

**Le Havre, le 1<sup>er</sup> février 2023**

**ARRÊTÉ n° 18 / 2023**

**Portant fixation du règlement intérieur de service  
de la station de pilotage des ports de Boulogne-Calais**

Le préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord,

- VU** le code des ports maritimes ;
- VU** le code des transports ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 226/2021 modifié du 21 décembre 2021 portant règlement local de la station de pilotage des ports de Boulogne-Calais ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 13 juin 2022 du préfet de la région Hauts-de-France portant délégation de signature à Monsieur Hervé THOMAS, Directeur interrégional de la Mer Manche Est - Mer du Nord ;
- VU** la décision n° 1190/2022 du 16 juin 2022 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;
- VU** le procès verbal d'assemblée générale du syndicat professionnel des pilotes des ports de Boulogne-Calais en date du 11 janvier 2023 ;
- VU** l'avis de la direction départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais en date du 26 janvier 2023 ;

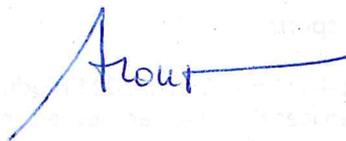
**ARRÊTE :**

- Article 1<sup>er</sup> :** Le règlement intérieur de service de la station de pilotage de Boulogne-Calais tel qu'il figure en annexe est approuvé.
- Article 2 :** L'arrêté préfectoral n° 25 / 2018 du 22 mars 2018 portant fixation du règlement intérieur de service de la station de pilotage de Boulogne-Calais est abrogé.
- Article 3 :** Le directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Pour le préfet et par subdélégation,

L'adjoint au directeur interrégional de la mer  
Manche Est-mer du Nord

Sébastien Roux



Copies à :  
DGITM/DTFPP/SDP/P3  
Préfecture de région / SGAR HDF  
DDTM 62 / DML  
Station de pilotage de Boulogne - Calais

## ANNEXE A L'ARRÊTÉ n° 18 / 2023 du 01/02/2023

### **REGLEMENT INTERIEUR DE SERVICE**

#### Article 1<sup>er</sup> :

La station de pilotage de Boulogne-Calais doit disposer, comme le stipule le règlement local, de deux bateaux à moteur de dimensions et de puissance convenables pour leur permettre de tenir la mer par mauvais temps, ainsi que de la possibilité de location d'une pilotine mise à disposition par la station de pilotage de Dunkerque dans les termes de la convention du 15 décembre 2022.

Les bateaux de service seront prêts à appareiller à tout moment sur l'ordre du pilote de service.

#### Article 2 :

Il est ouvert un rôle d'équipage collectif pour les deux navires qui sont armés en navigation « pilotage » et sur lequel sont constatés les services accomplis au regard de l'ENIM par les pilotes et le personnel d'exécution.

Le rôle d'équipage collectif comprend, outre les pilotes, trois patrons mécaniciens dont un patron de service, un patron d'astreinte et un patron en repos-congés qui peut être rappelé sur la base du volontariat.

Le marin de service :

- Assure la veille téléphonique et traite les commandes de mouvements en relation avec le pilote de garde.
- Conduit la pilotine pour assurer l'embarquement ou le débarquement du pilote sur les navires à piloter.
- Assure l'entretien courant, le carénage, et la propreté des pilotines et des locaux suivant les instructions du pilote chargé ou de son remplaçant.
- Participe aux exercices de sécurité et à toute formation sous la direction du pilote chargé.

Le marin d'astreinte ou de renfort participe à la conduite des pilotines selon les besoins liés au trafic et à la météo.

L'effectif et l'organisation du travail du personnel d'exécution pourront être adaptés en fonction de l'évolution du trafic et du droit du travail.

#### Article 3 :

Le Président du Syndicat des pilotes, chef du pilotage, est investi à l'égard des membres de l'équipage des pilotines des pouvoirs conférés aux capitaines des navires de commerce par le code disciplinaire et pénal de la marine marchande.

Cette disposition n'exclut pas les responsabilités qui incombent normalement aux patrons de pilotine en vertu des mêmes textes.

#### Article 4 :

Le service du pilotage est assuré comme suit :

- Une équipe de deux pilotes dont l'un d'eux est nommé de garde
- Les autres pilotes sont placés en repos, un pilote de repos pouvant être placé en astreinte-avec un préavis de 24 heures pour suppléer à la bordée de service en cas de nécessité, sauf durant les périodes de congés annuels tels que mentionnés à l'article 9 et validés par le chef du pilotage

Lorsqu'un pilote est absent pour raison de maladie ou de blessure, son service est prioritairement assuré par le pilote d'astreinte.

Les pilotes de service assurent le pilotage des navires pour lesquels ils sont commandés.

Le tour de service est déterminé par le pilote de garde en fonction des besoins, tout en répartissant de façon équitable les opérations entre les deux pilotes de service, tant que faire se peut, sans nuire à la ponctualité et en tenant compte des principes suivants :

- Tant qu'un pilote de service est engagé sur un navire, l'autre pilote doit obligatoirement effectuer les mouvements qui se présentent.
- L'heure de la relève pour les pilotes est fixée à dix-huit heures, le soir.
- Les déplacements d'un port à l'autre et le nombre d'interruptions nocturnes doivent être minimisés.
- Le pilote d'astreinte n'est mobilisé pour un mouvement que lorsque l'effectif de deux pilotes ne suffit plus.

#### Article 5 :

Le service hors de la station pour chercher ou conduire un navire dans un autre port a lieu par roulement entre les deux pilotes de service, en tenant compte des nécessités du service local, après avis du Chef du pilotage et après s'être assuré de la disponibilité du pilote d'astreinte qui devra prendre toutes les dispositions afin d'assurer la suppléance du pilote absent.

#### Article 6 :

Obligations professionnelles du pilote

Le pilote doit :

- Prendre connaissance avant chaque tour de pilotage des derniers renseignements relatifs à la navigation et à la météorologie.
- Dès son arrivée à bord du navire à piloter, donner au Capitaine toutes les indications utiles se rapportant à la manœuvre et à la navigation et prendre connaissance des caractéristiques particulières du navire se rapportant à la navigation et à la manœuvre ainsi que des éventuels défauts ou avaries (master pilot exchange).
- Rappeler au Capitaine les diverses déclarations d'usage qu'il doit souscrire (port, douane, santé, sûreté...).
- Ne pas monter à bord d'un navire arrivant d'un pays contaminé ou contaminé lui-même et soumis à une quarantaine certaine mais l'escorter éventuellement jusqu'au mouillage qui lui sera assigné.
- Se conformer aux prescriptions et réquisitions du service sanitaire ainsi qu'aux instructions de tous les services délégués par le Préfet ainsi qu'à celles de la Capitainerie.
- Renseigner la Capitainerie sur tout ce qui peut intéresser le balisage ou la navigation et l'aviser de toute avarie survenue aux ouvrages portuaires et au balisage comme de toute modification constatée dans la profondeur des chenaux d'accès.
- Signaler à la Capitainerie ou/et au CROSS toute avarie ou défaut relatif à la sécurité de la navigation constaté sur le navire.
- Signaler à la Capitainerie ou à l'agent de sûreté désigné (gendarmerie) toute anomalie relative à la sûreté générale qui pourrait être constatée à bord du navire piloté.

- En prévision d'un séjour au mouillage forain sur rade, donner au Capitaine tout renseignement utile concernant la tenue de l'ancre, l'évitage du navire ainsi que les précautions à prendre en cas de chasse et d'appareillage par mauvais temps.
- S'opposer à tout déversement ou vidange d'effluents polluants dans les eaux et signaler immédiatement à l'autorité toute infraction qui pourrait être commise.
- Refuser de piloter un navire s'il constate que son Capitaine est en état d'ivresse manifeste.
- Rendre compte par écrit au Chef du pilotage de tout incident survenu dans l'exercice de ses fonctions et de tout incident survenu à bord des pilotines.
- Aviser le Chef du pilotage ou son remplaçant et justifier de toute indisponibilité pour le service ainsi que de toute maladie ou blessure qui sera validée par un certificat médical renouvelable au terme de chaque période d'exemption fixée par le médecin.

#### Article 7 :

Le pilote ne doit pas :

- Prendre le commandement du navire qu'il pilote.
- Quitter le navire qu'il pilote sans autorisation du Capitaine.
- S'absenter sans autorisation du Chef du pilotage.

#### Article 8 :

Toute violation ou manquement volontaire aux ordres ou arrangements de service entre pilotes arrêtés par le Chef du pilotage ou son remplaçant, ainsi que toute absence non justifiée entraîne la perte du tour et par voie de conséquence la perte d'une journée de salaire.

#### Article 9 :

Les pilotes ont droit à un congé annuel de sept semaines, payé à part entière et attribué suivant les modalités fixées par le Chef du pilotage en fonction des nécessités du service.

Parmi le nombre de semaines de congé annuel alloué, jusqu'à deux semaines d'astreintes pourront être placées en congés sur accord préalable du chef du Pilotage.

Il ne pourra pas être pris plus de trois semaines consécutives de congés, sauf accord préalable du Chef du Pilotage.

Un seul pilote à la fois peut être mis en congé, cependant deux pilotes pourront être mis en congés simultanément sur autorisation du Chef du Pilotage.

En cas de nécessité impérieuse de service, le pilote normalement d'astreinte qui aura été placé en congé sera appelé en priorité.

Toute période d'instruction militaire entre dans le décompte du congé annuel.

Les missions relatives aux délégations éventuelles des pilotes pour le compte de la station ou de la fédération française des pilotes ne sont pas décomptées des congés : ces missions devront être autorisées par le Chef du pilotage qui devra s'assurer de la disponibilité des autres pilotes.

#### Article 10 :

Tout nouveau pilote nommé à la station est tenu d'effectuer en doublure au moins trente entrées et trente sorties dont la moitié de nuit. La durée de ce stage ne peut être inférieure à deux mois.

A l'issue de ce stage, il est autorisé à piloter tous les navires d'une longueur inférieure à 100 mètres.

Il est ensuite successivement autorisé à piloter :

1/ Les navires d'une longueur inférieure à 120 mètres, après une période de trois mois et après avoir effectué seul dix mouvements de navire de moins de 100 mètres.

2/ Les navires d'une longueur inférieure à 140 mètres, après une période de trois mois et après avoir effectué un total de dix mouvements en solo sur des navires de moins de 120 mètres ou en doublure sur des navires de plus de 120 mètres dans les six mois depuis sa prise de fonction.

3/ Les navires d'une longueur inférieure à 180 mètres, après une période de trois mois et après avoir effectué un total de dix mouvements en solo sur des navires de longueur de moins de 140 mètres ou en doublure sur des navires de plus de 140 mètres dans les neuf mois depuis sa prise de fonction.

4/ Les navires d'une longueur supérieure à 180 mètres, après une période de trois mois et après avoir effectué un total de dix mouvements en solo sur des navires de longueur de moins de 180 mètres ou en doublure sur des navires de plus de 180 mètres dans les douze mois depuis sa prise de fonction.

Une partie de cette formation pourra être réalisée sur un simulateur de manœuvre ; les manœuvres réalisées sur le simulateur devront être réalisées en compagnie d'un pilote expérimenté du port concerné et agréées par le Chef du pilotage pour être validées.

Ce nouveau pilote est autorisé à piloter les navires d'une nouvelle tranche sur décision du chef du pilotage après l'avis éventuel du pilote ayant le plus d'ancienneté de service à la station. Cette autorisation peut être restreinte à l'un des ports de la station. Il devra être tenu compte dans cette décision de la santé et de la conduite du pilote ainsi que des qualités professionnelles dont il a fait preuve depuis son entrée en fonction.

L'inaptitude professionnelle, comportementale ou médicale du pilote à l'accès d'une nouvelle tranche entraîne une perte de salaire pour celui-ci.

#### Article 11 :

Tout pilote issu d'une autre station de pilotage devant obtenir l'habilitation au pilotage dans les ports de Boulogne ou de Calais dans le cadre d'une convention d'assistance ou d'un reclassement par concours spécial est tenu de faire en doublure au moins dix mouvements pour être autorisé à piloter les navires d'une longueur inférieure à 115 mètres dans les bassins à flot et à 150 mètres dans les bassins de marée, sous réserve de la limite de tranche pour laquelle il est habilité dans la zone de pilotage de son port d'origine.

Après avoir effectué au moins dix mouvements d'entrée ou de sortie dans cette tranche, ou trois mois d'exercice dans cette tranche, il est autorisé à piloter les navires d'une longueur inférieure ou égale à celle pour laquelle il est habilité dans son port d'origine.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 31 Janvier 2023

**ARRÊTÉ N°016/2023**

**portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer  
Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité  
en matière d'activités maritimes et littorales**

**Le directeur interrégional de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment son livre IX ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-635 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services des affaires maritimes ;

Vu le décret n°2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 66 relatif aux compétences interrégionales des préfets de région ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer et notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté de la ministre de la transition écologique et de la ministre de la mer en date du 21 août 2020 nommant Monsieur Hervé THOMAS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord ;

Vu l'arrêté n° SGAR/23-048 du 25 janvier 2023 portant organisation de la direction interrégionale de la mer Manche-Est Mer du Nord ;

Vu l'arrêté n° SGAR/23-032 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'activité à Monsieur Hervé THOMAS directeur interrégionale de la mer Manche Est – Mer du Nord.

## ARRÊTE :

### Article 1 :

La délégation de signature conférée aux articles 1 paragraphe a) et 2 de l'arrêté préfectoral sus-visé est accordée à :

• M. Oliver-Marc DION	chef du service réglementation et contrôle des activités maritimes,
• M. Pierre MAIZIERES	adjoint au chef du service réglementation et contrôle des activités maritimes,
• Mme Sofia MEZIANI	cheffe de la mission territoriale de Boulogne-sur-Mer,
• M. Sébastien ROUX	adjoint au directeur interrégional de la mer,
• Mme Muriel ROUYER	cheffe du service formation et emploi maritimes
• Mme Sophie SANQUER	directrice interrégionale adjointe de la mer,
• M. David SELLAM	chef de la mission territoriale de Caen,

### Article 2 :

La délégation de signature conférée à l'article 1 paragraphe b) et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé est accordée à :

• Mme Isabelle COUDERT	secrétaire générale adjointe.
• Mme Carole REAL	secrétaire générale,
• M. Sébastien ROUX	adjoint au directeur interrégional de la mer,
• Mme Sophie SANQUER	directrice interrégionale adjointe de la mer,

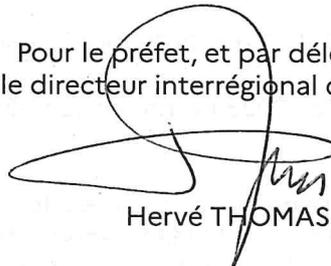
### Article 3 :

La décision n° 1669/2021 du 16 novembre 2021 est abrogée.

### Article 4 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat dans la région Normandie ainsi que dans la région Hauts-de-France.

Pour le préfet, et par délégation  
le directeur interrégional de la mer



Hervé THOMAS

Collection des décisions

Ampliations :

SGAR NORMANDIE

Direction régionale des finances publiques de Normandie

Directions départementales des finances publiques

de la Seine-Maritime, de l'Eure, de la Manche, du Calvados et de l'Orne

Missions territoriales BL - CN -

MM. DION-MAIZIERES-ROUX-SELLAM -

Mmes COUDERT-MEZIANI-REAL-ROUYER-SANQUER - dossier



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 01 février 2023

**ARRETE n° 21/2023**

**Portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'ordonnancement secondaire**

**Le directeur interrégional de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code de la commande publique en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le décret n° 82-635 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services des affaires maritimes ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime – M. ALBERTINI Jean-Benoît ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe)

Vu l'arrêté du Ministère de la transition écologique en date du 21 août 2020 nommant l'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 du Préfet de la région Hauts-de-France portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SGAR/23-030 du 30 janvier 2023 du préfet de la région Normandie donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-92-VN du 22 novembre 2021 du Préfet de la Manche portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord pour l'ordonnancement secondaire des dépenses imputées sur le programme 362 "Plan France Relance"

**ARRETE :**

**Article 1er :** En cas d'absence ou d'empêchement du directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord, subdélégation de signature est donnée à  
**à l'effet de signer et valider tous les actes nécessaires à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes dans le cadre des budgets opérationnels gérés par la DIRM, et la signature des marchés publics.**

Mme Sophie SANQUER Directrice interrégionale adjointe de la mer

M. Sébastien ROUX Adjoint au directeur interrégional de la mer

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :  
**à l'effet de signer et valider dans le cadre de leurs attributions et compétences dans le cadre des budgets gérés par la DIRM :**

- les ordres de missions et les états de frais de déplacement,
- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande,
- les services faits et les ordres à payer,
- les marchés publics.

- Mme Sophie SANQUER Directrice interrégionale adjointe de la mer

- M. Sébastien ROUX Adjoint au directeur interrégional de la mer

- Mme Caroline PISARZ VAN DEN HEUVEL Cheffe de la mission de coordination des politiques maritimes – Le Havre

- Mme Carole REAL Secrétaire générale de la DIRMer

- Mme Isabelle COUDERT Secrétaire générale adjointe de la DIRMer

- M. Franck CARRE Chef du service des phares et balises

**Article 3 :** Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :  
**à l'effet de signer et valider dans le cadre de leurs attributions et compétences dans le cadre du BOP 205:**

- les ordres de missions,
- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande, à l'exclusion de ceux d'un montant égal ou supérieur à **15 000 € HT**,
- les services faits et les ordres à payer,
- ordres de missions liés à des déplacements à l'étranger.

- M. Olivier DION Chef du service de la réglementation et du contrôle des activités maritimes

- M. Pierre MAIZIERES Adjoint au chef du service de la réglementation et du contrôle des activités maritimes

- Mme Muriel ROUYER Cheffe du service des activités et emplois maritimes

- Mme Séverine BALLEREAU Adjointe à la cheffe de la mission de coordination des politiques maritimes – Le Havre
- M. Olivier DREVON Directeur du CROSS Gris-Nez – Audinghen
- M. Tanguy LE GUERN Directeur adjoint du CROSS Gris-Nez – Audinghen
- M. Frédéric GARNAUD Directeur du CROSS Jobourg
- M. Cédric DE LA BROSSE Directeur adjoint du CROSS Jobourg
- M. Steve DARRY Chef du centre opérationnel des phares et balises Hauts de France
- M. René DELCOURT Chef de l'unité opérationnelle des phares et balises Somme - Pas de Calais
- M. Guillaume DUBOIS Chef de service adjoint, chef du pôle opérationnel des phares et balises
- M. Stéphane LENORMAND Chef du centre opérationnel des phares et balises Normandie
- M. Fabrice GIRAL Chef de l'unité opérationnelle des phares et balises Calvados
- M. Jean-Philippe HESRY Chef de l'unité opérationnelle des phares et balises Manche
- M. Bruno LE ROUX Chef du site opérationnel Manche
- Mme Stéphanie MACE Cheffe du pôle d'appui technique
- M. Thomas GREARD Responsable de gestion - unité de gestion des phares et balises

**à l'effet de signer et valider dans le cadre de leurs attributions et compétences dans le cadre de tous les BOP :**

- les ordres de missions,
- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande, à l'exclusion de ceux d'un montant égal ou supérieur à **15 000 € HT**,
- les services faits et les ordres à payer,
- ordres de missions liés à des déplacements à l'étranger.

- Mme Carole PREZOT Responsable de l'unité affaires financières – secrétariat général – Le Havre
- Mme Isabelle PICOT Responsable de l'unité des moyens généraux – secrétariat général – Le Havre

**à l'effet de valider dans le cadre de la transmission des fiches nouvelles communication, dans l'outil CHORUS formulaires :**

- Mme Pascale DESPREZ Gestionnaire aux phares et balises de Cherbourg et au CROSS Jobourg
- Mme Sophie MAHROUCHI Gestionnaire de l'unité affaires financières - secrétariat général - Le Havre
- Mme Armelle PINEAU Gestionnaire au CROSS Jobourg

**Article 4 :** subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-après dans le cadre du BOP 205.  
**à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :**

- les ordres de missions ponctuels des personnes placées sous leur responsabilité et dans la limite de 1 500 €.

- |                             |   |
|-----------------------------|---|
| - M. Christian SAUVAGE      | Commandant PAM Jeanne Barret  |
| - M. Sylvain DOUCHET        | Commandant du PAM Jeanne Barret   |
| - M. François DAMBRON       | Commandant en second du Jeanne Barret                                       |
| - M. Jean-Paul BIGOT        | Commandant en second du Jeanne Barret                                       |
| - M. David SELLAM           | Chef de la Mission territoriale de Caen                                     |
| - Mme Sofia MEZIANI         | Cheffe de la Mission territoriale de Boulogne-sur-Mer                       |
| - M. Denis APTEL            | Chef du centre de sécurité des navires de Dunkerque                         |
| - Mme Célia GARNIER         | Cheffe du centre de sécurité des navires de Boulogne-sur-Mer                |
| - M. Mathieu FANONNEL       | Chef du centre de sécurité des navires du Havre                             |
| - M. Yoann BLANCHARD        | Chef du centre de sécurité des navires de Rouen                             |
| - M. Sébastien GRYPAN       | Chef du centre de sécurité des navires de Caen                              |
| - M. Christophe MOLIN       | Directeur du lycée professionnel maritime de Fécamp                         |
| - Mme Christelle BARDOUX    | Directrice adjointe du lycée professionnel maritime de Fécamp               |
| - Mme Eliane MAHEUT         | Directrice du lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer              |
| - M. Tony TOMAS-ANDRE       | Secrétaire général du lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer      |
| - M. Vincent LEQUENNE       | Directeur du lycée professionnel maritime de Cherbourg en Cotentin          |
| - M. Bernard BAAHMED        | Secrétaire général du lycée professionnel maritime de Cherbourg en Cotentin |
| - Mme Muriel ROUYER         | Cheffe du service des activités et emplois maritimes                        |
| - M. Mathieu LEFORT         | Médecin des gens de mer à Dunkerque   |
| - Mme Anne-Sylvie BEAUCHER  | Médecin des gens de mer au Havre  |
| - M. Jean-Marie REMAZEILLES | Médecin des gens de mer à Caen  |

**Article 5 :** Subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-après, **à l'effet de régler par carte achat,** sur le BOP 205-MOMN-M076, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour un plafond par opération, et un plafond de carte annuel mentionné ci-dessous :

<b>CROSS</b>	<b>Plafond par opération</b>	<b>Plafond de carte annuel</b>
<b>Frédéric GARNAUD</b> Directeur du CROSS Jobourg	2 000 € HT	25 000 € HT
<b>Olivier DREVON</b> Directeur du CROSS Gris-Nez -Audinghen	2 000 € HT	25 000 € HT
<b>PHARES ET BALISES</b>	<b>Plafond par opération</b>	<b>Plafond de carte annuel</b>
<b>Steve DARRY</b> Chef du centre opérationnel des phares et balises Hauts de France	2 000 € HT	20 000 € HT
<b>René DELCOURT</b> Chef de l'unité opérationnelle des phares et balises Somme - Pas de Calais	1 500 € HT (BOP 205) 500 € HT (BOP 217 - prestations repas)	15 000 € HT (BOP 205) 5 000 € HT (BOP 217 - prestations repas)
<b>Jean-Philippe HESRY</b> Chef de l'unité opérationnelle des phares et balises Manche	2 000 € HT	20 000 € HT
<b>Bruno LE ROUX</b> Chef du site opérationnel Manche	1 500 € HT	15 000 € HT
<b>Fabrice GIRAL</b> Chef de l'unité opérationnelle des phares et balises Calvados	1 500 € HT	15 000 € HT
<b>Xavier VERNAC</b> Responsable du Centre d'Exploitation et d'Intervention de Dunkerque	1 500 € HT	15 000 € HT
<b>Olivier MESNIER</b> Ouvrier des parcs et ateliers à la subdivision de Ouistreham	1 500 € HT	15 000 € HT
<b>Stéphane LENORMAND</b> Chef du centre opérationnel des phares et balises Normandie	2 000 € HT	20 000 € HT
<b>Ludovic SIMON</b> Responsable de travaux du pôle des phares et balises du Havre	1 500 € HT	15 000 € HT
<b>Thierry GUELLEC</b> Chef d'atelier à la subdivision de Dunkerque	1 500 € HT	15 000 € HT
<b>SIEGE DE LA DIRM</b>	<b>Plafond par opération</b>	<b>Plafond de carte annuel</b>
<b>Jean-Luc VIAL</b> Responsable de l'unité informatique	1 500 € HT	15 000 € HT
<b>Isabelle PICOT</b> Responsable de l'unité des moyens généraux – secrétariat général	2 000 € HT	50 000 € HT
<b>MOYENS NAUTIQUES</b>	<b>Plafond par opération</b>	<b>Plafond de carte annuel</b>
<b>Christian SAUVAGE</b> Commandant du Jeanne-Barret	1 500 € HT	15 000 € HT
<b>Sylvain DOUCHET</b> Commandant du Jeanne-Barret	1 500 € HT	15 000 € HT
<b>François DAMBRON</b> Commandant en second du Jeanne Barret	1 500 € HT	15 000 € HT
<b>Jean-Paul BIGOT</b> Commandant en second du Jeanne Barret	1 500 € HT	15 000 € HT
<b>CSN</b>	<b>Plafond par opération</b>	<b>Plafond de carte annuel</b>
<b>Mathieu FANONNEL</b> Chef du centre de sécurité des navires du Havre	500 € HT	5 000 € HT
<b>Denis APTEL</b> Chef du centre de sécurité des navires de Dunkerque	800 € HT	8 000 € HT





**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités Hauts-de-France**

**DECISION DREETS HAUTS-DE-FRANCE  
N° 2023-T- Affectations 62 - 02**

**PORTANT AFFECTATION DES AGENTS DE CONTROLE DANS LES UNITES DE CONTROLE  
ET GESTION DES INTERIMS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES DU PAS DE CALAIS**

Le directeur régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la région Hauts-de-France par intérim,

Vu le code du travail, et notamment son article R. 8122-3 et R. 8122-6,

Vu le code rural et de la pêche maritime,

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté interministériel du 03 novembre 2022 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France à M. Martial FIERS,

Vu l'arrêté du 17 novembre 2022 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Hauts-de-France,

**DECIDE**

**Article 1.1 :** Les Inspecteurs/rices du Travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant l'unité de contrôle 01 – ARRAS :

Adresse : 14 voie Bossuet 62000 ARRAS

Responsable de l'Unité de Contrôle : M. Samuel RENARD

Section 01-01 - Arras – Aubigny : M. LORIEUX Jean-Pierre, Inspecteur du Travail  
Section 01-02 - Arras – Fruges : **Non Pourvue**  
Section 01-03 - Arras – Hesdin : Mme Sylvie DEIANA, Inspectrice du Travail  
Section 01-04 - Avion et Transports : M. Emile BARBAROSSA, Inspecteur du Travail  
Section 01-05 - Monchy : M. Olivier GERMAIN, Inspecteur du Travail  
Section 01-06 - Ruitz : Mme Anna JOUD-DEBAS, Inspectrice du Travail  
Section 01-07 - Saint Laurent – Blangy : Mme Eliane FERBUS, Inspectrice du Travail  
Section 01-08 - Saint Pol : **Non Pourvue**  
Section 01-09 - Tilloy : Mme LOTTE Catherine, Inspectrice du Travail  
Section 01-10 - Agriculture Pas-de-Calais Nord : **Non Pourvue**  
Section 01-11 - Agriculture Pas-de-Calais Sud : **Non Pourvue**

**Article 1.2 :**

a/ En raison de l'empêchement de l'Inspecteur du Travail de la section 01-01 ne lui permettant pas d'assurer ses missions d'inspection de la législation du travail au sein du siège de la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment et autres activités (Université des Compagnons – FCMB) – 23 avenue Paul Michonneau, 62000 Arras, ces missions sont confiées à l'Inspectrice du Travail de la section 01-09.

b/ En raison de l'empêchement de l'Inspectrice du Travail de la section 01-09 ne lui permettant pas d'assurer ses missions d'inspection de la législation du travail au sein de la SAS Société Nouvelle Electric Service et de la SAS Energebat (FIDE) sises 44 avenue d'Immercourt, 62217 Tilloy Les Moflaines, ces missions sont confiées à l'Inspecteur du Travail de la section 01-01.

c/ En raison de l'empêchement de l'Inspecteur du Travail de la section 01-01 ne lui permettant pas d'assurer ses missions d'inspection de la législation du travail au sein de la SASU Brioche Pasquier Aubigny – PITCH rue Georges Lamiot, 62690 Aubigny en Artois, ces missions sont confiées à l'Inspecteur du Travail de la section 01-04.

En cas d'absence ou d'empêchement des Inspecteurs/rices du Travail susvisés, l'intérim est assuré suivant les modalités fixées à l'article 1.3 pour les agents considérés.

**Article 1.3 :** En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs Inspecteurs/rices du Travail désignés à l'article 1-1, l'intérim de contrôle et l'intérim des pouvoirs décisionnels relevant de la compétence exclusive d'un Inspecteur/rice du Travail est organisé et assuré selon les modalités ci-après :

- L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 01-01 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 01-04, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-03, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-06, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-09, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-07, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-05, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle

- L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 01-03 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 01-06, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-05, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-04, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-01, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-07, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-09, ou en cas



01-05, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-01, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle

c/ L'intérim de la section d'Inspection du Travail 01-10 non pourvue par un agent titulaire est assuré par le responsable de l'unité de contrôle, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle en charge de la section 01-04, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-07, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-03, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-06, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-05, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-01, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-09.

d/ L'intérim de la section d'Inspection du Travail 01-11 non pourvue par un agent titulaire est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 01-10, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-01, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-09, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-05, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-06, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-03, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-04, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 01-07.

**Article 1.5** : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les Inspecteurs/rices du Travail affectés au sein de l'Unité de Contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par le Responsable de l'Unité de Contrôle d'ARRAS.

L'intérim du Responsable de l'Unité de Contrôle est assuré par le Responsable de l'Unité de Contrôle de BETHUNE SAINT-OMER ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le Responsable de l'Unité de Contrôle de BOULOGNE LITTORAL ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par le Responsable de l'Unité de Contrôle de LENS HENIN.

**Article 2.1** : Les inspecteurs et contrôleurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant l'unité de contrôle 02 – LENS HENIN :

Adresse : 95, avenue Van Pelt 62300 LENS

Responsable de l'unité de contrôle : Mme Catherine HERLEM

Section 02-01 – Loison-sous-Lens - Transports : M. Christophe LAIGNEL, inspecteur du travail

Section 02-02 – Hénin-Beaumont : Mme Carole TOURNANT, inspectrice du travail

Section 02-03 – Lens Sud – Harnes : Mme Clotilde PENNEQUIN, inspectrice du travail

Section 02-04 – Lens Ouest – Liévin Nord : M. Patrick DUBUS, inspecteur du travail

Section 02-05 – Carvin : Mme Julie CARLIER, inspectrice du travail

Section 02-06 – Douvrin – Liévin Sud : M. Rémy BELLOIS, inspecteur du travail

Section 02-07 – Noyelles-Godault : **Non pourvue**

Section 02-08 – Vendin – Lens Nord : Mme Nathalie LESNE, inspectrice du travail

**Article 2.2** : En raison de l'empêchement de l'inspecteur du travail de la section 02.03 ne lui permettant pas d'assurer ses missions d'inspection de la législation du travail au sein des établissements de Pôle Emploi présents sur ladite section, ces missions sont confiées à l'inspecteur du travail de la section 02.06.

**Article 2.3** : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs Inspecteurs/rices du Travail désignés à l'article 2-1, l'intérim de contrôle et l'intérim des pouvoirs décisionnels relevant de la compétence exclusive d'un Inspecteur/rice du Travail est organisé et assuré selon les modalités ci-après :

- L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 02-01 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 02-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section

02-05, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-06 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par le responsable de l'unité de Contrôle.

- L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 02-02 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 02-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-06 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par le responsable de l'unité de Contrôle.

- L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 02-03 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 02-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-06 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par le responsable de l'unité de Contrôle.

- L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 02-04 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 02-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-06 ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par le responsable de l'unité de Contrôle.

- L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 02-06 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 02-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par le responsable de l'unité de Contrôle.

- L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 02-08 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 02-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-06 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par le responsable de l'unité de Contrôle.

#### **Article 2.4**

L'intérim de la section d'Inspection du Travail 02-07 non pourvue par un agent titulaire est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 02-08, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-01, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-02, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-03, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-04, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui en charge de la section 02-06 ou, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

**Article 2.5** : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les agents de contrôle affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par le responsable de l'unité de contrôle de LENS HENIN.

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par le responsable de l'unité de contrôle d'ARRAS ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle de BETHUNE SAINT OMER ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par le responsable de l'unité de contrôle de BOULOGNE LITTORAL.

**Article 3.1** : Les inspecteurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant l'unité de contrôle 03 – BETHUNE SAINT OMER :

Adresse : 16, rue Gaston Defferre 62048 BETHUNE

Responsable de l'unité de contrôle : M. Eric MANNER

Section 03-01 – Wardrecques : **Non pourvue**

Section 03-02 – Aire-sur-la-Lys : Mme Cécile DUCROCQ, inspectrice du travail

Section 03-03 – Arques – Longuenesse : M. Stéphane VERLEENE, inspecteur du travail

Section 03-04 – Béthune – Auchel : Mme Virginie HADJAM, inspectrice du travail

Section 03-05 – Bruay la Buissière : Mme Estelle LECLERCQ, inspectrice du travail

Section 03-06 – Lestrem : **Non pourvue**

Section 03-07 – Béthune – Beuvry : **Non pourvue**

Section 03-08 – Béthune – Littoral et Transport : Mme Annie VAN POUCKE, inspectrice du travail

**Article 3.2** :

a/ En raison de l'empêchement de l'agent de contrôle de la section 03-02 ne lui permettant pas d'assurer ses missions d'inspection de la législation du travail au sein de l'établissement CARREFOUR SUPPLY CHAIN sis ZAC Saint-Martin - 62120 Aire-sur-la Lys, ces missions sont confiées à l'inspectrice du travail de la section 03-08.

b/ En raison de l'empêchement de l'agent de contrôle de la section 03-03 ne lui permettant pas d'assurer ses missions d'inspection de la législation du travail au sein de l'établissement ARPAVIE, EHPAD Résidence Stenhuis sis 1, rue C. DARRAS - 62500 Saint-Omer, ces missions sont confiées à l'inspectrice du travail de la section 03-02.

c/ En raison de l'empêchement de l'agent de contrôle de la section 03-08 ne lui permettant pas d'assurer ses missions d'inspection de la législation du travail au sein de l'établissement TEMPS DE VIE, Maison de retraite Saint-Benoît sis 12 rue de l'Eglise - 62260 Amettes, ces missions sont confiées à l'inspectrice du travail de la section 03-02.

d/ En raison de l'empêchement du responsable de l'unité de contrôle ne lui permettant pas d'assurer ses missions d'inspection de la législation du travail au sein de la clinique Anne d'Artois sise, 100 rue E. Basly - 62400 Béthune, ces missions sont confiées à l'inspectrice du travail de la section 03-05.

**Article 3.3** : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 3-2, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

- L'intérim de l'agent de contrôle chargé de la section 03-02 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 03-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-08, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par le responsable de l'unité de contrôle.

- L'intérim de l'agent de contrôle chargé de la section 03-03 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 03-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

- L'intérim de l'agent de contrôle chargé de la section 03-04 est assuré par l'agent de contrôle en charge

de la section 03-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

- L'intérim de l'agent de contrôle chargé de la section 03-05 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 03-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-02, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par le responsable de l'unité de contrôle.

- L'intérim de l'agent de contrôle chargé de la section 03-08 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 03-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-05, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par le responsable de l'unité de contrôle.

**Article 3.4** : L'intérim de la section d'inspection du travail 03-01 – Wardrecques, non pourvue par un agent titulaire, est assuré comme suit :

\* pour le contrôle des établissements de 50 salariés et plus ainsi que pour les décisions, dans les mêmes établissements, relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires : par l'agent de contrôle en charge de la section 03-03, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle en charge de la section 03-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

\* pour le contrôle des établissements de moins de 50 salariés et des chantiers du BTP ainsi que pour les décisions, dans ces mêmes établissements, relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires : par l'agent de contrôle en charge de la section 03-08, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle en charge de la section 03-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-02, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par le responsable de l'unité de contrôle.

**Article 3.5** : L'intérim de la section d'inspection du travail 03-06 – Lestrem, non pourvue par un agent titulaire, est assuré comme suit :

\* pour le contrôle des établissements de 50 salariés et plus ainsi que pour les décisions, dans ces mêmes établissements, relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires : par l'agent de contrôle en charge de la section 03-02, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle en charge de la section 03-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-03 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par le responsable de l'unité de contrôle.

\* pour le contrôle des établissements de moins de 50 salariés et des chantiers du BTP ainsi que pour les décisions, dans ces mêmes établissements, relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires : par l'agent de contrôle en charge de la section 03-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle en charge de la section 03-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-03, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par le responsable de l'unité de contrôle.

**Article 3.6** : L'intérim de la section d'inspection du travail 03-07 - Béthune-Beuvry, non pourvue par un agent titulaire, est assuré par le responsable de l'unité de contrôle ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par l'agent de contrôle en charge de la section 03-04 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 03-03 ou, en cas d'absence ou

d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par celui de la section 03-02.

**Article 3.7** : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les agents de contrôle affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par le responsable de l'unité de contrôle de BETHUNE SAINT-OMER.

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par le responsable de l'unité de contrôle de BOULOGNE LITTORAL ou en cas d'absence ou d'empêchement, par le responsable de l'unité de contrôle de LENS HENIN ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par le responsable de l'unité de contrôle d'ARRAS.

**Article 4.1** : Les inspecteurs et contrôleurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant l'unité de contrôle 04 – BOULOGNE – LITTORAL :

Adresse : Quai Gambetta – Immeuble D 62321 BOULOGNE SUR MER

Responsable de l'unité de contrôle : Mme Catherine PERRELLO

Section 04-01 – Coquelles et Ferroviaire : M. Frédéric GREUEZ, inspecteur du travail

Section 04-02 – Calais – Coulogne : Mme Valérie NOYELLE, inspectrice du travail

Section 04-03 – Calais – Guînes : **Non pourvue**

Section 04-04 – Calais – Saint-Martin-lès-Boulogne : M. Jérôme WALTER

Section 04-05 – Boulogne – Outreau : Mme Binetou DRAME

Section 04-06 – Boulogne – Le Portel : **Non pourvue**

Section 04-07 - Boulogne – Marquise : Cathy BIENIOSZEK, inspectrice du travail

Section 04-08 – Le Touquet : Mme Caroline ROUSSEL, inspectrice du travail

Section 04-09 – Berck Montreuil : **Non pourvue**

Section 04-10 – Lumbres : Mme Eléonore TONNEL, inspectrice du travail

Section 04-11 – Berck Maritime : **Non pourvue**

**Article 4.2** : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 4-1, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 04-01 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 04-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-10 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par le responsable de l'unité de contrôle.

L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 04-02 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 04-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-10 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 04-04 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 04-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-10 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-02 ou, en cas d'absence

ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 04-05 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 04-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-10 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 04-07 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 04-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-10 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 04-08 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 04-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-10 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

L'intérim de l'agent de contrôle en charge de la section 04-10 est assuré par l'agent de contrôle en charge de la section 04-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-01 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle.

**Article 4.3** : L'intérim de la section d'inspection du travail 04-03, non pourvue par un agent titulaire, est assuré comme suit :

- par l'agent de contrôle en charge de la section 04-02 en ce qui concerne la commune de Calais, à l'exception de la partie de la commune comprise entre la rue du nord, la route de Gravelines et la limite de la commune avec celle de Marck ;
- par l'agent de contrôle en charge de la section 04-01 en ce qui concerne les communes de Caffiers, Ferques, Fiennes, Guines, Hames-Boucres, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen Bernes, Nielles-les-Calais, Pihen-les-Guines, Réty, Saint-Tricat et Wierre-Effroy ;
- et par le responsable de l'unité de contrôle en ce qui concerne les autres communes relevant de la section 04-03 et la partie de la commune de Calais comprise entre la rue du nord, la route de Gravelines et la limite de la commune avec celle de Marck, la rue du Nord et la route de Gravelines étant incluses.

L'intérim de la section d'inspection du travail 04-06, non pourvue par un agent titulaire, est assuré comme suit :

- par l'agent de contrôle en charge de la section 04-07 en ce qui concerne les communes de Camiers, Dannes, Equihen plage, Le Portel, Saint-Etienne-Au-Mont et Widehem, ainsi que la partie de la ville de Boulogne Sur mer relevant de ladite section en vertu de l'arrêté du 14 décembre 2017 susvisé
- par l'agent de la section 04-08 en ce qui concerne les autres communes relevant de la section 04-06.

L'intérim de la section d'inspection du travail 04-09, non pourvue par un agent titulaire, est assuré comme suit :

- par le responsable de l'unité de contrôle en ce qui concerne la partie de la commune de Berck relevant de ladite section en vertu de l'arrêté du 25 octobre 2018 susvisé,
- par l'agent de la section 04-05 en ce qui concerne les communes de Airon-Saint-Vaast, Campigneules-Les-Grandes, Campigneules-les-Petites, Colline-Beaumont, Conchil-Le-Temple, Groffliers, Lepine, Rang-du-Fliers, Tigny-Noyelle, Verton, Waben et Wailly-Beaucamp ;
- par l'agent de la section 04-08 en ce qui concerne les autres communes relevant de la section 04-09.

L'intérim de la section d'inspection du travail 04-11, non pourvue par un agent titulaire, est assuré par le responsable de l'unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement des agents de contrôle susvisés, l'intérim est assuré suivant les dispositions applicables à l'intérim de ces agents.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable de l'unité de contrôle, l'intérim de contrôle et des pouvoirs décisionnels que ce dernier exerce en vertu du présent article et des articles 4.2 et 4.4 est assuré par l'inspecteur du travail de la section 04-10 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-08 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-05 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-07 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-02 ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par celui de la section 04-01.

**Article 4.4** : En raison de l'empêchement de l'agent de contrôle de la section 04.07 ne lui permettant pas d'assurer ses missions d'inspection de la législation du travail au sein de l'établissement Orange – situé boulevard Voltaire – 62200 Boulogne-sur-Mer, ces missions sont confiées au responsable de l'unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, l'intérim est assuré selon les modalités le concernant prévues à l'article 4.3.

**Article 4.5** : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les agents de contrôle affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par le responsable de l'unité de contrôle de BOULOGNE LITTORAL.

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par le responsable de l'unité de contrôle de LENS HENIN ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le responsable de l'unité de contrôle d'ARRAS, ou en cas d'absence ou d'empêchement, par le responsable de l'unité de contrôle de BETHUNE SAINT-OMER.

**Article 5** : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les agents de contrôle affectés en section d'inspection faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées aux articles 1.4, 2.8, 3.5 et 4.5, l'intérim est assuré par le responsable du pôle travail de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Pas-de-Calais.

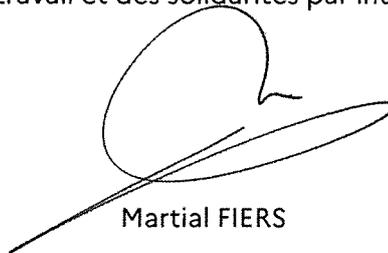
**Article 6** : Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-10 du code du travail, les agents mentionnés aux articles 1.1, 2.1, 3.1, 4.1 participent, lorsque l'action le rend nécessaire, aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de la Direction Départementale à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

**Article 7** : La décision du 2 janvier 2023 portant affectation des agents de contrôle et gestion des intérim, et portant organisation de l'intérim de sections d'inspection du travail vacantes au sein de la Direction Départementale de l'emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) du Pas-de-Calais est abrogée.

**Article 8** : Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France par intérim, et le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Pas-de-Calais, sont chargés de l'application de la présente décision qui entre en vigueur à dater de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas de Calais.

Fait à Lille, le **02 FEV. 2023**

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités par intérim,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a long, sweeping horizontal stroke below it.

Martial FIERS





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté n° 2015-048/FOUILLE/MOBILIER constatant la propriété de l'État  
sur les objets mis au jour à l'occasion d'une opération archéologie préventive**

Le préfet de la région Hauts-de-France  
préfet du Nord

Vu le code du patrimoine, notamment son livre V, et en particulier son article L. 541-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2017-925 du 9 mai 2017 relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive et aux régimes de propriété des biens archéologiques, en particulier son article 15-I ;

Vu le décret de nomination du 30 juin 2021 de M. Georges-François LECLERC en tant que préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Hilaire MULTON, sur l'emploi de directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 mai 2022 et paru au recueil des actes administratifs N° R32-2022-171 quater en date du 9 mai 2022, accordant délégation de signature à Monsieur Hilaire MULTON, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France en date du 9 mai 2022 et paru au recueil des actes administratifs N° R32-2022-173 bis en date du 10 mai 2022, accordant délégation de signature à Monsieur Philippe HANNOIS, conservateur régional adjoint de l'archéologie ;

Vu l'arrêté n° 2015-048 du 1<sup>er</sup> avril 2015 prescrivant la réalisation d'une opération de fouille à Haute-Avesnes, parcelles cadastrales ZE 22 à 28 (code Patriarche de l'opération : ) ;

Vu le rapport final de l'opération de fouille rédigé par Armelle Masse, responsable scientifique, reçu en Préfecture de région, Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, le 26 avril 2019 ;

Vu le courrier en date du 24 février 2020 par lequel le préfet de région informe Madame Martine LEMAIRE qu'elle dispose d'un an pour faire valoir, si elle le souhaite, son droit de propriété (conjointement avec mesdames Valérie LEMAIRE et Brigitte BAJEUX) sur la moitié des objets inventoriés dans les parcelles ZE 22, 24 et 28 ;

Vu le courrier en date du 25 octobre 2021 par lequel le préfet de région informe Madame Valérie LEMAIRE qu'elle dispose d'un an pour faire valoir, si elle le souhaite, son droit de propriété (conjointement avec mesdames Martine LEMAIRE et Brigitte BAJEUX) sur la moitié des objets inventoriés dans les parcelles ZE 22, 24 et 28 ;

Vu le courrier en date du 25 octobre 2021 par lequel le préfet de région informe Madame Brigitte BAJEUX qu'elle dispose d'un an pour faire valoir, si elle le souhaite, son droit de propriété (conjointement avec mesdames Martine et Valérie LEMAIRE) sur la moitié des objets inventoriés dans les parcelles ZE 22, 24 et 28 ;

Vu le courrier en date du 29 janvier 2020 par lequel le préfet de région informe monsieur Jean HAY qu'il dispose d'un an pour faire valoir, s'il le souhaite, son droit de propriété sur la moitié des objets inventoriés dans la parcelle ZD 23 ;

Vu le courrier en date du 29 janvier 2020 par lequel le préfet de région informe monsieur Jean-Luc VALET qu'il dispose d'un an pour faire valoir, s'il le souhaite, son droit de propriété sur la moitié des objets inventoriés dans la parcelle ZD 25 ;

Vu le courrier en date du 29 janvier 2020 par lequel le préfet de région informe Madame Françoise DOURIEZ qu'elle dispose d'un an pour faire valoir, si elle le souhaite, son droit de propriété sur la moitié des objets inventoriés dans la parcelle ZD 26 ;

Considérant que, dans un délai d'un an à compter des notifications susvisées, mesdames Martine et Valérie Lemaire, madame Bajeux, messieurs Hay et Valet n'ont pas fait valoir leur droit de propriété ;

Vu le courrier électronique, en date du 12 février 2020, par lequel madame Isabelle MOLET (héritière de madame Françoise DOURIEZ, conjointement avec madame Anne DOURIEZ) fait part de sa décision de renoncer à exercer son droit de propriété sur la moitié des biens archéologiques mobiliers inventoriés dans ses parcelles ;

Vu le courrier électronique, en date du 1<sup>er</sup> février 2021, par lequel madame Anne DOURIEZ (héritière de madame Françoise DOURIEZ, conjointement avec madame Isabelle MOLET) fait part de sa décision de renoncer à exercer son droit de propriété sur la moitié des biens archéologiques mobiliers inventoriés dans ses parcelles ;

## **Arrête**

### Article 1<sup>er</sup>

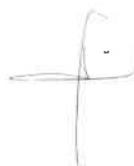
L'État est propriétaire des biens archéologiques mobiliers dont l'inventaire est annexé au présent arrêté.

### Article 2

Le directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 25 janvier 2023

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France,  
et par délégation,  
pour le directeur régional des affaires culturelles,  
le conservateur régional de l'archéologie adjoint



Philippe Hannois

Philippe HANNOIS 2310020996hp  
c=FR, o=DRAC Hauts de France,  
ou=0002 175904606, cn=Philippe  
HANNOIS 2310020996hp  
2023.01.27 11:23:03 +01'00'

meublier\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C o n t N u m é r o n t	Lieu de conservation
Humain (non travaillé)	8	157977_132_8	os brûlé	lot	17	25,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
céramique	8	157977_141_8_1	fragment de fond de céramique balustre	objet	4	86	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	8	157977_141_8_2	indéterminé	objet	8	78,5	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	8	157977_141_8	tessons céramiques épaisses mais surfaces lustrées	lot	6	88,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	8	157977_141_8	fragments de panse	lot	10	33	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	8	157977_141_8	fragment de lèvre	objet	1	2	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	67	157977_121_67_1	à éclats	lot	2	192,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	67	157977_121_67_2	éclat retouché	objet	1	47	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	67	157977_121_67_3	denticulé	objet	1	203,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	67	157977_121_67_4	à éclats	objet	1	119,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	67	157977_121_67	débris	objet	1	37,5		
lithique	67	157977_121_67	débris	lot	3	120		
lithique	67	157977_121_67	débris	lot	2	95		
lithique	67	157977_121_67	débris	objet	1	2		

meuble\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C o n t N u m é r a n t	Lieu de conservation
lithique	67	157977_121_67	débris	lot	3	70		
lithique	67	157977_121_67	débris	lot	2	32		
lithique	67	157977_121_67	éclat indéterminé	objet	1	1,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	67	157977_121_67	éclat indéterminé	objet	1	22	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	67	157977_121_67	éclat indéterminé	lot	2	19	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	67	157977_121_67	éclat indéterminé	objet	1	19	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	67	157977_121_67	éclat indéterminé	objet	1	5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	67	157977_121_67	éclat indéterminé	objet	1	22	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	67	157977_121_67	éclat indéterminé	objet	1	8,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	67	157977_121_67	éclat indéterminé	lot	5	33	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	67	157977_121_67	débris	objet	1	29		
lithique	67	157977_121_67	débris	lot	2	39,5		
lithique	67	157977_121_67	débris	lot	3	13,5		
pierre autre	67	157977_123_67	fragment de poudingue	objet	1	45,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
pierre autre	67	157977_123_67	fragment de grès	objet	1	118	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6

mobilier\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C o n t N u m é r o n t	Lieu de conservation
Pierre autre	67	157977_123_67	fragment de grès	objet	1	107,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
Pierre autre	67	157977_123_67	fragments de grès	lot	10	134	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
Pierre autre	67	157977_123_67	fragment de grès	objet	1	55	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
Pierre autre	67	157977_123_67	fragments de grès	lot	2	180	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
Pierre autre	67	157977_123_67	marcassite	lot	2	373	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
Pierre autre	67	157977_123_67	fragment de grès	objet	1	212	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
Pierre autre	67	157977_123_67	indéterminé	objet	1	10	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
Faune (non travaillé)	67	157977_133_67	cheval - dent supérieure	objet	1	51,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	67	157977_133_67	bœuf - dent supérieure	objet	1	18,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Céramique	67	157977_141_67_1	indéterminé	objet	1	35	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
Céramique	67	157977_141_67	fragment de fond + tesson	lot	2	47,5	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
Céramique	67	157977_141_67	indéterminé	objet	1	17	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6

meuble

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	Conteneur	Lieu de conservation
céramique	67	157977_141_67	indéterminé	objet	1	4,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	67	157977_141_67	tessons grossiers et fins	lot	5	15,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	67	157977_141_67	indéterminé	objet	1	2,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	94	157977_121_94	débris	lot	2	389,5		
lithique	94	157977_121_94	débris	objet	1	26,5		
céramique	94	157977_141_94	indéterminé	objet	1	22,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	94	157977_141_94	indéterminé	lot	3	39	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	102	157977_121_102	débris	objet	1	34,5		
céramique	102	157977_141_102_1	vase de stockage	objet	2	217	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
Faune (non travaillé)	108	157977_133_108	indéterminé - indéterminé	lot	3	2	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	112	157977_121_112	débris	objet	1	39,5		
céramique	112	157977_141_112	indéterminé	objet	1	3,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	114	157977_121_114	éclat indéterminé	objet	1	1	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	114	157977_121_114	débris	lot	2	129		
céramique	114	157977_141_114	indéterminé	lot	13	291,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6

meuble

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C o n t N u m é r o N o n t	Lieu de conservation
céramique	114	157977_141_114	indéterminé	objet	1	39	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	114	157977_141_114	tessons décorés, tesson céramique fine	lot	3	34,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
Autre (non travaillé)	116	157977_134_116	grains céréales	lot	3	0,1	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Autre (non travaillé)	116	157977_134_116	charbon de bois	lot	12	0,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Autre (non travaillé)	116	157977_134_116	grains céréales	lot	2	0,1	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Autre (non travaillé)	116	157977_134_116	grains céréales	lot	2	0,1	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Humain (non travaillé)	116	157977_132_116	os brûlé	lot	66	12	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Humain (non travaillé)	116	157977_132_116	os brûlé	lot	45	10,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Humain (non travaillé)	116	157977_132_116	os brûlé	lot	197	42,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Humain (non travaillé)	116	157977_132_116	os brûlé	lot	94	27,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Humain (non travaillé)	116	157977_132_116	os brûlé	lot	271	53,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Humain (non travaillé)	116	157977_132_116	os brûlé	lot	318	113	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5

meuble

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	Conteneur	Lieu de conservation
Humain (non travaillé)	116	157977_132_116	os brûlé	lot	46	8	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Humain (non travaillé)	116	157977_132_116	os brûlé	lot	44	15	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
céramique	116	157977_141_116	indéterminé	lot	3	23	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
métal ferreux	117	157977_112_117	petits fragments de fil de fer	lot	2	0,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	117	157977_121_117	débris	lot	72	26,5		
pièce autre	117	157977_123_117	fragment de grès	objet	1	14	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
Autre (non travaillé)	117	157977_134_117	grains	lot	4	0,1	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Autre (non travaillé)	117	157977_134_117	grains céréales	lot	4	0,1	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Autre (non travaillé)	117	157977_134_117	grains céréales	lot	33	0,3	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Autre (non travaillé)	117	157977_134_117	grains céréales	lot	22	0,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Autre (non travaillé)	117	157977_134_117	charbon de bois	lot	60	1	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Autre (non travaillé)	117	157977_134_117	grains	lot	7	0,1	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Autre (non travaillé)	117	157977_134_117	grains, coquille	lot	4	0,1	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5

mobilier\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C o n t N u m é r o n t	Lieu de conservation
Faune (non travaillé)	117	157977_133_117	porc - fémur	objet	5	48	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Humain (non travaillé)	117	157977_132_117	os brûlé	lot	82	12	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Humain (non travaillé)	117	157977_132_117	os brûlé	lot	177	47	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Humain (non travaillé)	117	157977_132_117	os brûlé	lot	74	18,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Humain (non travaillé)	117	157977_132_117	os brûlé	lot	59	11,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Humain (non travaillé)	117	157977_132_117	os brûlé	lot	78	21	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Humain (non travaillé)	117	157977_132_117	os brûlé	lot	151	47,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Humain (non travaillé)	117	157977_132_117	os brûlé	lot	22	4	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Humain (non travaillé)	117	157977_132_117	os brûlé	lot	218	32,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
céramique	117	157977_141_117_1	petit pot globulaire	objet	82	451,5	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
verre autre	117	157977_152_117	perle	objet	1	1	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	155	157977_121_155	débris	lot	2	404		
Faune (non travaillé)	155	157977_133_155	capriné - mandibule	objet	2	10	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5

meuble\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	Cont N u m é r o n t	Lieu de conservation
céramique	155	157977_141_155_1	bord de pot sans bord	objet	1	39	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	155	157977_141_155_2	indéterminé	objet	1	30,5	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	155	157977_141_155	indéterminé	lot	3	67,7	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	155	157977_141_155	indéterminé	lot	8	144	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	155	157977_141_155	indéterminé	lot	2	42	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	156	157977_121_156	éclat indéterminé	objet	1	8,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	156	157977_133_156	indéterminé - indéterminé	lot	3	0,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
céramique	156	157977_141_156	tessons céramiques fines	objet	7	61	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	156	157977_141_156	indéterminé	lot	9	137,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	156	157977_141_156	indéterminé	objet	7	170,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	156	157977_141_156	tessons céramiques épaisses mais surfaces lissées	lot	11	115,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	156	157977_141_156	indéterminé	objet	1	15,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6

mobilier\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C o n t e n a n t N u m é r o n t	Lieu de conservation
céramique	156	157977_141_156	fragment commune claire	objet	1	4	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	157	157977_121_157	éclat indéterminé	lot	1	15,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	157	157977_133_157	indéterminé - indéterminé	objet	1	1,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	159	157977_121_159	éclat indéterminé	objet	1	2,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
céramique	159	157977_141_159_1	jatte à décor d'impressions	objet	3	55	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	159	157977_141_159	indéterminé	lot	14	31	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	159	157977_141_159	indéterminé	lot	2	247,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	160	157977_141_160	indéterminé	objet	2	40	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
matériaux de construction autre	167	157977_161_167	torchis (dégraissant de craie) avec couche picturale noire (?)	objet	1	4	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
indéterminé	167	157977_167_1	tube	objet	1	2	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
indéterminé	167	157977_167_2	tube	objet	1	1	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5

meublier\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C o n t N u m é r o n t	Lieu de conservation
lithique	167	157977_121_167_1	éclat retouché	objet	1	46	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167_2	éclat retouché	objet	1	8,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167_3	pièce esquillée	objet	1	25,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167_4	pièce esquillée	objet	1	8	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167_5	indéterminé	objet	1	40,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167_6	grattoir	objet	1	149	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167_7	éclat retouché	objet	1	81,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167_8	indéterminé	objet	1	10	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167_9	grattoir	objet	1	18	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167_10	pièce esquillée	objet	1	15,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167_11	hache polie	objet	1	22	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167	éclat indéterminé	objet	1	4,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5

meuble

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C o n t N u m é r o n t	Lieu de conservation
lithique	167	157977_121_167	éclat indéterminé	objet	1	11,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167	éclat indéterminé	objet	1	4	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167	éclat indéterminé	objet	1	3,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167	éclat indéterminé	objet	1	7,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167	éclat indéterminé	lot	2	5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167	éclat indéterminé	objet	1	2,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167	éclat indéterminé	objet	1	13	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167	éclat indéterminé	objet	1	3	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167	éclat indéterminé	objet	1	8,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167	éclat indéterminé	objet	1	5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167	éclat indéterminé	objet	1	16	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167	éclat indéterminé	objet	1	1	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167	débris	lot	3	2		

meuble\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	Conteneur	Lieu de conservation
lithique	167	157977_121_167	débris	lot	13	615		
lithique	167	157977_121_167	débris	lot	4	62		
lithique	167	157977_121_167	débris	lot	4	141,5		
lithique	167	157977_121_167	débris	objet	1	14,5		
lithique	167	157977_121_167	débris	objet	1	53,5		
lithique	167	157977_121_167	débris	lot	5	213,5		
lithique	167	157977_121_167	débris	lot	7	307		
lithique	167	157977_121_167	éclat indéterminé	lot	5	21,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167	débris	objet	1	17		
lithique	167	157977_121_167	débris	lot	2	17		
lithique	167	157977_121_167	éclat d'entame	objet	1	1	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167	débris	lot	3	80,5		
lithique	167	157977_121_167	débris	objet	1	103		
lithique	167	157977_121_167	débris	lot	4	73		
lithique	167	157977_121_167	débris	lot	4	251,5		
lithique	167	157977_121_167	débris	lot	6	35		
lithique	167	157977_121_167	débris	objet	1	15,5		
lithique	167	157977_121_167	débris	lot	5	18,5		
lithique	167	157977_121_167	débris	lot	7	45,5		
lithique	167	157977_121_167	débris	objet	1	11,5		
lithique	167	157977_121_167	débris	objet	1	4		
lithique	167	157977_121_167	débris	objet	1	9		
lithique	167	157977_121_167	débris	objet	3	12,5		

mobilier\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C o n t N u m é r o n t	Lieu de conservation
lithique	167	157977_121_167	débris	lot	3	27,5		
lithique	167	157977_121_167	débris	objet	1	90,5		
lithique	167	157977_121_167	débris	objet	1	80		
lithique	167	157977_121_167	éclat indéterminé	objet	1	1	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167	éclat indéterminé	objet	1	2,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167	éclat indéterminé	lot	4	29,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167	éclat indéterminé	objet	1	1	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167	éclat indéterminé	lot	2	3	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167	éclat indéterminé	objet	1	4	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167	éclat indéterminé	objet	1	0,3	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	167	157977_121_167	éclat indéterminé	objet	1	32	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
pierre autre	167	157977_123_167_1	outil indéterminé	objet	1	97	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
pierre autre	167	157977_123_167_2	outil indéterminé	objet	1	51,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
pierre autre	167	157977_123_167_3	outil indéterminé	objet	1	143	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6

meuble

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	Conteneur	Lieu de conservation
pièce	167	157977_123_167_4	objet indéterminé	objet	1	53	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
pièce	167	157977_123_167_5	fragment de grès poli	objet	1	176,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
pièce	167	157977_123_167	fragments de grès	lot	3	72,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
pièce	167	157977_123_167	galeet utilisé	objet	1	47,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
pièce	167	157977_123_167	fragment de grès	objet	1	9	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
pièce	167	157977_123_167	fragment de grès	objet	1	81,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
pièce	167	157977_123_167	fragment de grès	objet	1	166	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
pièce	167	157977_123_167	fragment de grès	objet	1	84	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
pièce	167	157977_123_167	fragment de grès	objet	1	17,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
pièce	167	157977_123_167	fragment de grès	objet	1	10,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
pièce	167	157977_123_167	fragments de grès	lot	2	62,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
pièce	167	157977_123_167	fragments de grès	lot	3	40,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6

meuble

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	Conteneur	Lieu de conservation
meuble	167	157977_123_167	fragments de grès	lot	3	211,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
meuble	167	157977_123_167	fragment de grès	objet	1	70	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
meuble	167	157977_123_167	fragment de grès	objet	1	59,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
meuble	167	157977_123_167	fragments de grès	lot	3	51	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
meuble	167	157977_123_167	fragment de grès	objet	1	54,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
meuble	167	157977_123_167	fragments de grès	lot	2	12	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
meuble	167	157977_123_167	fragments de grès	lot	3	64	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
meuble	167	157977_123_167	fragments de grès	lot	7	209	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
Autre (non travaillé)	167	157977_134_167	charbon de bois	lot	10	1,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Autre (non travaillé)	167	157977_134_167	grain	objet	1	0,1	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	bœuf - mandibule	objet	1	11	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	porc - ulna	objet	1	5,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5

mobilier\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C o n t e n a n t N u m é r o t	Lieu de conservation
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	bœuf - côte	objet	1	4	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	indéterminé - indéterminé	lot	3	4,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	capriné - fémur	objet	1	4,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	indéterminé - indéterminé	objet	1	1,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	indéterminé - indéterminé	objet	1	1	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	indéterminé - indéterminé	lot	9	4,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	indéterminé - indéterminé	objet	1	0,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	bœuf - tibia	objet	5	112,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	bœuf - côte	objet	1	6	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	indéterminé - indéterminé	objet	1	0,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	cheval - vertèbre cervicale	objet	6	48,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	capriné - vertèbre cervicale	objet	3	4	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5

meuble

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C o n t e n u N u m é r o	Lieu de conservation
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	indéterminé - indéterminé	objet	1	0,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	porc - côte	lot	7	19	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	indéterminé - indéterminé	objet	1	2	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	capriné - métacarpien iii-iv	objet	1	1,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	indéterminé - indéterminé	objet	1	1	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	indéterminé - indéterminé	lot	3	2	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	capriné - dent indéterminée	objet	1	0,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	indéterminé - indéterminé	lot	2	1,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	chien - phalange proximale	objet	1	0,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	bœuf - humérus	objet	2	11,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	indéterminé - indéterminé	objet	1	2	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	indéterminé - indéterminé	objet	1	3	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5

meublé\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C o n t e n u N u m é r o n t	Lieu de conservation
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	capriné - mandibule	objet	1	0,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	indéterminé - indéterminé	lot	3	8,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	indéterminé - indéterminé	objet	1	0,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	cheval - vertèbre cervicale	objet	1	41,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	cheval - vertèbre cervicale	objet	6	38	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	indéterminé - indéterminé	lot	2	4,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	capriné - dent inférieure	objet	1	4,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	indéterminé - indéterminé	objet	1	0,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	bœuf - dent inférieure	objet	1	5,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	indéterminé - indéterminé	lot	2	1,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	indéterminé - indéterminé	lot	4	4	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	indéterminé - indéterminé	objet	1	0,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5

meublement\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C o n t N u m é r o n t	Lieu de conservation
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	rongeur - mandibule	objet	1	0,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	chien - phalange proximale	objet	1	0,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	167	157977_133_167	capriné - métatarsien iii-iv	objet	1	2,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
céramique	167	157977_141_167_1	lèvre de forme basse fine	objet	1	3,5	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167_2	lèvre de céramique fine	objet	1	1,5	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167_3	vase de stockage	objet	1	22	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167_4	lèvre de céramique grossière	objet	1	12	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167_5	jatte	objet	5	43,5	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167_6	lèvre de céramique fine	objet	1	11,5	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167_7	indéterminé	objet	1	28	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167_8	indéterminé	objet	8	29	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167_9	lèvre de céramique fine	objet	1	9	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6

mobilier\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	Contenu	Lieu de conservation
céramique	167	157977_141_167_10	petit pot	objet	3	31	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167_11	indéterminé	lot	1	10,5	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167_12	jatte carénée	objet	1	9	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167_13	indéterminé	objet	1	22,5	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167_14	tessons céramiques fines	objet	1	10	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167_15	coupe	objet	1	10	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167_16	bol	lot	1	9,5	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons céramiques fines	objet	1	4	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	objet	1	3	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	2	13,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	9	121,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons céramiques fines	lot	4	14,5	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6

meublement\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C o n t e n u N u m é r o n t	Lieu de conservation
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	14	214,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons céramiques fins	lot	6	28,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons céramiques fins	lot	15	27	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons céramiques fins	objet	2	2,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	objet	1	6	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons grossiers et fins	lot	5	51	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons grossiers et fins	lot	2	24	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	objet	1	3,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons céramiques fines	objet	1	4	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	objet	1	3	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	3	24	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	4	44	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6

meublement\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	Conteneur	Lieu de conservation
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	objet	1	5,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons fins	lot	2	12	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	5	32,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	6	57,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	6	96	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	objet	1	6,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	objet	1	6,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	objet	1	3,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons céramiques fines	lot	5	23	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons céramiques fines	lot	11	66,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	lèvre de céramique fine	objet	1	2	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons céramiques fines	lot	2	3,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6

meuble parcellaire

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	Conteneur	Lieu de conservation
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	2	17,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	9	55	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons céramiques fines	lot	5	20,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons céramiques fines	lot	3	39	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	fragment de lèvre	lot	2	9,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons céramiques fines	objet	1	15,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons céramiques fines	lot	18	81,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	fragment de lèvre	lot	2	11	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons céramiques fines	lot	4	6	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons céramiques fines	lot	8	30	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons céramiques fines	lot	6	30	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons céramiques fines	objet	1	17,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6

meuble

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	Conteneur	Lieu de conservation
céramique	167	157977_141_167	tessons céramiques fines	lot	2	4	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons céramiques fines	lot	5	12,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	4	44	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	21	197	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons décorés, tessons céramique fine	lot	4	13,5	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons céramiques fines	lot	3	11,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	tessons céramiques fines	objet	1	8,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	8	79	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	objet	1	7,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	2	44,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	objet	1	13,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	objet	1	22	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6

meuble

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C o n t e n u N u m é r o	Lieu de conservation
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	5	40,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	objet	1	12,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	2	6,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	objet	1	19	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	fragments de lèvre	lot	3	16	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	objet	1	7	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	3	11	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	objet	1	14,5	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	objet	1	5	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	4	53	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	objet	1	55,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	objet	1	18	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6

meuble

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	Conteneur	Lieu de conservation
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	objet	1	28,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	27	153	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	3	23,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	12	71,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	4	39	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	3	16,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	9	52	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	3	25	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	6	44	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	2	13,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	9	55,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	3	7	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6

meuble

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	Conteneur	Lieu de conservation
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	19	123	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	167	157977_141_167	indéterminé	lot	4	44	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
pièce autre	168	157977_123_168_1	molette à main	objet	1	194,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
pièce autre	168	157977_123_168	fragment de grès	objet	1	186,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
pièce autre	168	157977_123_168	galet utilisé ?	objet	1	285	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	168	157977_141_168_1	indéterminé	objet	1	10	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	168	157977_141_168	indéterminé	lot	11	95	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
pièce autre	169	157977_123_169	fragments de grès	lot	8	601,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	170	157977_121_170	éclat indéterminé	objet	1	13,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
céramique	170	157977_141_170	indéterminé	lot	3	15	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
métal non ferreux	174	157977_111_174	petit volume de plomb ?	objet	1	24	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	174	157977_133_174	bœuf - humérus	objet	2	23	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5

meublier\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	Contenu N u m é r o n t	Lieu de conservation
céramique	174	157977_141_174	tessons grossiers et fins	lot	2	65,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	176	157977_141_176	tesson vernissé vert	objet	1	2,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	181	157977_121_181	débris	objet	1	154		
Faune (non travaillé)	181	157977_133_181	capriné - fémur	objet	1	6	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
céramique	181	157977_141_181	indéterminé	lot.	2	3	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	182	157977_141_182	indéterminé	objet	1	11,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
Faune (non travaillé)	184	157977_133_184	indéterminé - indéterminé	objet	3	9	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
céramique	184	157977_141_184	tessons céramiques fines	lot	8	3,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	185	157977_121_185	débris	objet	1	11,5		
lithique	185	157977_121_185	débris	lot	3	333		
lithique	185	157977_121_185	éclat indéterminé	objet	1	17,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
céramique	185	157977_141_185	indéterminé	objet	1	10,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	185	157977_141_185	tessons céramiques fines	objet	1	10	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
pietre autre	186	157977_123_186	fragment de grès	objet	1	14	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6

meuble

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C o n t N u m é r o n t	Lieu de conservation
pietre autre	187	157977_123_187	fragment de grès	objet	1	16	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	189	157977_121_189	débris	objet	1	4		
pietre autre	191	157977_123_191	fragment de grès	objet	1	23	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
pietre autre	193	157977_123_193	fragments de grès	lot	4	36	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	202	157977_121_202	éclat indéterminé	objet	1	16	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	202	157977_121_202	débris	objet	1	155,5		
céramique	202	157977_141_202	tessons céramiques fines	objet	1	4	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	207	157977_121_207	débris	objet	1	32,5		
lithique	207	157977_121_207	débris	lot	3	448,5		
Faune (non travaillé)	207	157977_133_207	bœuf - vertèbre cervicale	objet	1	11	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	207	157977_133_207	indéterminé - indéterminé	objet	1	2	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	207	157977_133_207	bœuf - vertèbre cervicale	objet	2	24	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
céramique	207	157977_141_207	indéterminé	objet	1	13	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	207	157977_141_207	indéterminé	objet	1	7	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6

mobilier\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	Conteneur	Lieu de conservation
céramique	207	157977_141_207	indéterminé	objet	1	13,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	209	157977_141_209_1	jatte à ressaut	objet	2	75	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	209	157977_141_209_2	indéterminé	objet	2	11,5	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	209	157977_141_209	tessons céramiques fines	lot	13	20,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	209	157977_141_209	fragment de lèvre	lot	2	6,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	209	157977_141_209	indéterminé	objet	4	5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	213	157977_121_213	éclat indéterminé	objet	1	3	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	213	157977_121_213	débris	lot	5	28,5		
pierre autre	213	157977_123_213_1	outil indéterminé	objet	1	32,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
pierre autre	213	157977_123_213	indéterminé	objet	1	1366,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
Autre (non travaillé)	213	157977_134_213	charbon de bois	lot	6	0,1	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	213	157977_133_213	capriné - dent inférieure	objet	1	3,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	213	157977_133_213	bœuf - dent inférieure	objet	1	3,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5

mobilier\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C o n t N u m é r o n t	Lieu de conservation
céramique	213	157977_141_213_1	pot ovoïde	objet	5	113	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	213	157977_141_213_2	pot globulaire	objet	6	341,5	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	213	157977_141_213_3	pot ovoïde	objet	8	313,5	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	213	157977_141_213_4	vase de stockage	objet	7	565	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	213	157977_141_213_5	vase de stockage	objet	8	967	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	213	157977_141_213_6	pot ovoïde	objet	2	99	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	213	157977_141_213_7	indéterminé	objet	1	15,5	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	213	157977_141_213	indéterminé	objet	1	36	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	213	157977_141_213	indéterminé	objet	6	160	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	213	157977_141_213	indéterminé	lot	4	77	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	213	157977_141_213	indéterminé	lot	31	137	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	213	157977_141_213	indéterminé	lot	23	171,5	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6

mobilier\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C o n t e n u N u m é r o n t	Lieu de conservation
céramique	213	157977_141_213	indéterminé	objet	2	8	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	213	157977_141_213	indéterminé	objet	1	61,5	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	213	157977_141_213	indéterminé	lot	3	71,5	3	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
terre cuite autre	213	157977_143_213_1	peson triangulaire	objet	6	1112	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
terre cuite autre	213	157977_143_213_2	peson triangulaire	objet	1	615	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
terre cuite autre	213	157977_143_213_3	base d'un peson triangulaire	objet	1	1066	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
terre cuite autre	213	157977_143_213_4	peson trinagulaire	objet	24	842	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
terre cuite autre	213	157977_143_213_5	partiesommitale d'un peson trinagulaire	objet	4	483,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
terre cuite autre	213	157977_143_213	fragments de pesons	lot	66	775,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
terre cuite autre	213	157977_143_213	fragments de peson	lot	15	371,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
terre cuite autre	213	157977_143_213	fragments de pesons	lot	17	248,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
terre cuite autre	213	157977_143_213	fragments de pesons	lot	18	251,5	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5

meublement\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C o n t N u m é r o n t	Lieu de conservation
terre cuite autre	213	157977_143_213	fragments de pesons	lot	80	1455	2	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
céramique	222	157977_141_222	indéterminé	objet	1	4,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
Faune (non travaillé)	228	157977_133_228	cheval - mandibule	objet	1	14	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	231	157977_121_231	débris	lot	2	157,5		
Faune (non travaillé)	231	157977_133_231	indéterminé - indéterminé	objet	1	1,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
céramique	231	157977_141_231_1	indéterminé	objet	1	11	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	231	157977_141_231	tessons grossiers et fines	lot	6	50	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
Faune (non travaillé)	241	157977_133_241	cheval - mandibule	objet	67	309	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	241	157977_133_241	cheval - mandibule	objet	29	182,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	258	157977_121_258	débris	objet	1	28		
céramique	258	157977_141_258	tessons céramiques fines	lot	14	32,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	261	157977_121_261	débris	lot	5	92,5		
lithique	261	157977_121_261	éclat indéterminé	objet	1	30,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
céramique	261	157977_141_261	tessons céramiques fines	objet	1	2,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6

mobilier\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C o n t e n u N u m é r o n t	Lieu de conservation
céramique	261	157977_141_261	indéterminé	objet	1	6,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	261	157977_141_261	indéterminé	lot	2	31,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	261	157977_141_261	indéterminé	lot	2	50,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	261	157977_141_261	indéterminé	lot	2	5,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	261	157977_141_261	tesson céramique fine	objet	1	4	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	261	157977_141_261	indéterminé	objet	1	7	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	261	157977_141_261	tessons grossiers et fins	lot	2	15	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	261	157977_141_261	tesson grossier + 1 fragment de lèvres	lot	2	15	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	261	157977_141_261	tessons grossier à décor d'impressions	lot	2	17	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	261	157977_141_261	indéterminé	objet	2	40,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	261	157977_141_261	indéterminé	lot	2	24	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	261	157977_141_261	tessons fins	lot	2	6,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	262	157977_121_262	débris	lot	3	115		

mobilier\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C o n t e n u N u m é r o n t	Lieu de conservation
céramique	262	157977_141_262_1	tessons céramiques fines	objet	7	30,5	4	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	263	157977_121_263	éclat indéterminé	objet	1	10,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
céramique	263	157977_141_263	tessons grossiers et fins	lot	2	42,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	264	157977_121_264	débris	lot	2	30,5		
lithique	264	157977_121_264	débris	lot	2	47		
lithique	266	157977_121_266	débris	objet	1	7		
lithique	266	157977_121_266	éclat indéterminé	objet	1	7	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	266	157977_133_266	capriné - dent indéterminée	objet	1	1,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	270	157977_121_270	débris	objet	1	106,5		
matériaux de construction autre	272	157977_161_272	torchis	objet	1	27		
lithique	272	157977_121_272_1	pièce esquillée	objet	1	7	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	272	157977_121_272	débris	lot	4	137,5		
pietre autre	272	157977_123_272_1	outil indéterminé	objet	1	168,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	272	157977_141_272	indéterminé	lot	7	80	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6

meuble

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	Conteneur	Lieu de conservation
lithique	273	157977_121_273_1	indéterminé	objet	1	161,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	273	157977_121_273	débris	objet	1	57		
lithique	273	157977_121_273	éclat indéterminé	objet	1	7	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
céramique	273	157977_141_273	indéterminé	objet	3	10,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	276	157977_121_276	éclat indéterminé	objet	1	4	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
céramique	276	157977_141_276	tessons fins	lot	5	5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
métal ferreux	278	157977_112_278	scorie?	objet	1	56	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	278	157977_121_278	éclat indéterminé	lot	2	42,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	278	157977_121_278	éclat indéterminé	objet	1	4,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Pierre autre	278	157977_123_278	fragment de grès	objet	1	15,2	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
céramique	278	157977_141_278	indéterminé	lot	2	30,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	279	157977_121_279	débris	objet	1	3		
lithique	279	157977_121_279	débris	lot	3	116,5		
lithique	279	157977_121_279	éclat indéterminé	lot	2	8,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5

mobilier\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C o n t N u m é r o n t	Lieu de conservation
céramique	279	157977_141_279	tessons céramiques fines	objet	1	2,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	281	157977_121_281	débris	objet	1	14		
métal ferreux	284	157977_112_284	scorie?	objet	1	5,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
pietre autre	284	157977_123_284	fragment de grès	objet	1	40	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	287	157977_121_287	débris	objet	1	5,5		
lithique	289	157977_121_289_1	pièce esquillée	objet	1	20	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	289	157977_121_289	débris	lot	2	29		
lithique	292	157977_121_292	débris	lot	3	104		
lithique	296	157977_121_296	débris	lot	2	74,5		
lithique	298	157977_121_298	débris	lot	3	43		
Faune (non travaillé)	299	157977_133_299	cheval - métatarsien iii	objet	2	111	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	302	157977_121_302	éclat indéterminé	objet	1	56	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	303	157977_133_303	indéterminé - indéterminé	lot	5	4	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	304	157977_121_304_1	grattoir	objet	1	33	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	304	157977_121_304	débris	lot	3	27		
lithique	306	157977_121_306	débris	objet	1	95,5		

meublement\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C o n t N u m é r o n t	Lieu de conservation
lithique	306	157977_121_306	éclat indéterminé	objet	1	42,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	307	157977_121_307	éclat indéterminé	objet	1	63	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
pièce autre	308	157977_123_308	fragment de grès	objet	1	41	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	311	157977_121_311	débris	objet	1	50		
lithique	314	157977_121_314	débris	objet	1	18,5		
pièce autre	315	157977_123_315_1	polissoir	objet	1	440	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	316	157977_121_316	débris	objet	2	180		
lithique	317	157977_121_317	débris	lot	3	165,5		
Faune (non travaillé)	318	157977_133_318	bœuf - ulna	objet	1	15,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	320	157977_121_320	débris	lot	3	167		
lithique	322	157977_121_322	débris	objet	1	12,5		
lithique	323	157977_121_323	débris	objet	1	39		
pièce autre	325	157977_123_325	fragment de grès	objet	1	31,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
lithique	326	157977_121_326	débris	lot	2	64,5		
lithique	327	157977_121_327	débris	objet	1	51,5		
lithique	328	157977_121_328	débris	objet	1	71		
lithique	330	157977_121_330_1	racloir	objet	1	40	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	330	157977_121_330	débris	lot	2	45,5		

meuble

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	Conteneur	Lieu de conservation
lithique	331	157977_121_331	débris	lot	2	52		
lithique	332	157977_121_332	éclat indéterminé	objet	1	4	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	333	157977_121_333	débris	objet	1	161,5		
lithique	334	157977_121_334	débris	objet	1	27,5		
lithique	335	157977_121_335	débris	lot	3	378		
lithique	337	157977_121_337	débris	objet	1	172		
lithique	338	157977_121_338	éclat indéterminé	objet	1	21	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	339	157977_121_339	débris	objet	1	55,5		
Faune (non travaillé)	340	157977_133_340	boeuf - mandibule	objet	2	21,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	340	157977_133_340	indéterminé - indéterminé	objet	1	3	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	341	157977_121_341_1	pièce esquillée	objet	1	86	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	342	157977_121_342	débris	objet	1	49		
lithique	343	157977_121_343	débris	objet	1	202,5		
lithique	344	157977_121_344_1	à éclats	objet	1	263,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	345	157977_121_345	éclat indéterminé	objet	1	15	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
lithique	345	157977_121_345	éclat indéterminé	objet	1	66	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5

meublier\_parcelle

Type	UE	Identifiant	Détermination	Objet/lot	Nombre d'éléments	Poids (g)	C O n t N u m é r o n t	Lieu de conservation
piere autre	346	157977_123_346	fragment de grès	objet	1	60	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 6
métal ferreux	355	157977_112_355	lingot ?	objet	1	130	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Humain (non travaillé)	374	157977_132_374	os brûlé	lot	429	130	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Humain (non travaillé)	374	157977_132_374	os brûlé	lot	474	69,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Humain (non travaillé)	374	157977_132_374	os brûlé	lot	341	55	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Humain (non travaillé)	374	157977_132_374	indéterminé - indéterminé	lot	358	57,5	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Faune (non travaillé)	376	157977_133_376_1	rachis de boeuf	lot	3	34	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Humain (non travaillé)	377	157977_132_377_1	os incinéré	lot	8	11	1	Bâtiment CCE / Salle 23 / Étagère 18-4 / Tablette 5
Autre (non travaillé)	378	157977_134_378_1	charbon de bois	lot		1,5		



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté n° 2015-049/FOUILLE/MOBILIER constatant la propriété de l'État  
sur les objets mis au jour à l'occasion d'une opération archéologie préventive**

Le préfet de la région Hauts-de-France  
préfet du Nord

Vu le code du patrimoine, notamment son livre V, et en particulier son article L. 541-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2017-925 du 9 mai 2017 relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive et aux régimes de propriété des biens archéologiques, en particulier son article 15-I ;

Vu le décret de nomination du 30 juin 2021 de M. Georges-François LECLERC en tant que préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Hilaire MULTON, sur l'emploi de directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 mai 2022 et paru au recueil des actes administratifs N° R32-2022-171 quater en date du 9 mai 2022, accordant délégation de signature à Monsieur Hilaire MULTON, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France en date du 9 mai 2022 et paru au recueil des actes administratifs N° R32-2022-173 bis en date du 10 mai 2022, accordant délégation de signature à Monsieur Philippe HANNOIS, conservateur régional adjoint de l'archéologie ;

Vu l'arrêté n° 2015-049 du 1<sup>er</sup> avril 2015 prescrivant la réalisation d'une opération de fouille préventive à Capelle-Fermont (Pas-de-Calais), section cadastrale ZB 1 (code Patriarche de l'opération : 157894) ;

Vu le rapport final de l'opération de fouille préventive rédigé par Mme Armelle Masse, responsable scientifique, reçu en Préfecture de région, Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, le 13 janvier 2017 ;

Vu le courrier en date du 11 février 2020 par lequel le préfet de région transmet à M. Jacques MAILLARD, propriétaire de la parcelle ZB 1, l'inventaire des objets mis au jour et l'informe qu'il dispose d'un an pour faire valoir, s'il le souhaite, son droit de propriété sur la moitié des objets inventoriés ;

Considérant que, dans un délai d'un an à compter de la notification du rapport d'opération et de l'inventaire des objets mis au jour, le propriétaire du terrain n'a pas fait valoir son droit de propriété ; ]

### **Arrête**

#### Article 1<sup>er</sup>

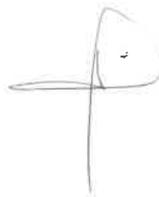
L'État est propriétaire des biens archéologiques mobiliers dont l'inventaire est annexé au présent arrêté.

#### Article 2

Le directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 25 janvier 2023

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France,  
et par délégation,  
pour le directeur régional des affaires culturelles,  
le conservateur régional de l'archéologie adjoint



Philippe HANNOIS  
2310020996hp  
c=FR, o=DRAC  
Hauts de France,  
ou=0002  
175904606,  
cn=Philippe  
HANNOIS  
2310020996hp  
2023.01.26  
09:02:48 +01'00'

Philippe Hannois

## 2. Inventaire du mobilier (M. Gaden, C. Lachaud, A. Masse)

IDENTIFIANT	DÉTERMINATION	NOMBRE D'ÉLÉMENTS	POIDS (g)	ÉTAT SANITAIRE	PRÉ-SERVATION A ENVI-SAGER	PARCELLE DE DÉ-COUVRETE	CHRONOLOGIE
157894_123_6	minéral / pierre autre / grès	1	21g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_161_28	autre / matériaux de construction autre / torchis	1	26g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_161_32	autre / matériaux de construction autre / torchis	35	500g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_121_32	minéral / lithique / silex secondaire / lot débitage	3	20.7g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Bronze, Âge du Bronze Ancien
157894_123_32	minéral / pierre autre / grès	1	229g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_112_32_1	métal / métal ferreux	1	149g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_112_32	métal / métal ferreux / fer / fibule	3	4.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_111_32_1	métal / métal non ferreux / alliage cuivreux / applique?	1	2.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_111_32_2	métal / métal non ferreux / alliage cuivreux / anneau	1	2g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_111_32_3	métal / métal non ferreux / alliage cuivreux	2	2.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / capriné - os hyoïde	1	0.2g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / capriné - phalange distale	1	0.4g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / capriné - phalange proximale	1	0.9g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - côte	10	57.9g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - vertèbre thoracique	1	33.8g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - vertèbre lombaire	1	12.2g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - scapula	1	51.2g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / capriné - scapula	1	32.2g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / porc - métatarsien III	1	4.8g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / capriné - tibia	1	45.2g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / capriné - fémur	1	5.8g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / indéterminé	5	4.5g	stable	au-cune	ZB-1	

IDENTIFIANT	DÉTERMINATION	NOMBRE D'ÉLÉMENTS	POIDS (g)	ÉTAT SANITAIRE	PRÉ-SERVA-TION À ENVI-SAGER	PARCELLE DE DÉ-COUVRETE	CHRONOLOGIE
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / indéterminé	2	1.9g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / indéterminé	4	1.9g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / indéterminé	96	111.9g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / capriné	5	12.5g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / porc	1	5.3g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / capriné - dent supérieure	1	1.2g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / chien - dent indéterminée	1	0.2g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / chien - maxillaire	4	6g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - humérus	1	42.3g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - côte	1	10.2g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / porc - métatarsien IV	1	1.1g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / porc - métapode	1	1.4g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / chien - métatarsien IV	1	3g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - mandibule	1	33.7g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / capriné - talus	1	3.5g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / capriné - talus	1	2.9g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / capriné - humérus	1	3.9g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / capriné - humérus	1	2.3g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / capriné - vertèbre cervicale	1	5.9g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / capriné - tibia	1	30.1g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / porc - ulna	1	16.7g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / porc - humérus	1	13.7g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / porc - calcaneus	1	5.9g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / capriné - radius	1	7.2g	stable	au-cune	ZB-1	

IDENTIFIANT	DÉTERMINATION	NOMBRE D'ÉLÉMENTS	POIDS (g)	ÉTAT SANITAIRE	PRÉ-SERVATION À ENVI-SAGER	PARCELLE DE DÉ-COUVERTE	CHRONOLOGIE
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / capriné - humérus	1	12.6g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / capriné - vertèbre thoracique	1	2.1g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / chien - métatarsien indéterminé	1	2.1g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / chien - métatarsien indéterminé	1	1.1g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / chien - métatarsien indéterminé	1	1g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / mouton - mandibule	1	6g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / mouton - mandibule	1	19.2g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / porc - maxillaire	1	13.2g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / capriné - maxillaire	2	14.1g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / capriné - mandibule	1	1.4g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / porc - dent inférieure	1	1.6g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / porc - dent supérieure	1	0.4g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / porc - dent indéterminée	1	0.3g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / porc - dent indéterminée	1	0.7g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / porc - dent inférieure	1	0.6g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / porc - dent supérieure	1	4g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / capriné - fémur	1	1.4g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / porc - métapode	1	1.1g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - os frontal	1	5.8g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / chien - dent inférieure	1	1.8g	stable	aucune	ZB-1	

IDENTIFIANT	DÉTERMINATION	NOMBRE D'ÉLÉMENTS	POIDS (g)	ÉTAT SANITAIRE	PRÉ-SERVATION À ENVI-SAGER	PARCELLE DE DÉ-COUVERTE	CHRONOLOGIE
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / chien - dent supérieure	1	2.3g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - os frontal	2	9.9g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / capriné - côte	9	16.3g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - humérus	1	26.1g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_32	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - humérus	1	16.8g	stable	aucune	ZB-1	
157894_141_32_1	terre cuite / céramique	5	836.1g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32_2	terre cuite / céramique	1	79.6g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32_3	terre cuite / céramique	1	101.3g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32_4	terre cuite / céramique	2	94.7g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32_5	terre cuite / céramique	1	33.7g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32_6	terre cuite / céramique	1	36.4g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32_7	terre cuite / céramique	1	29.3g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32_8	terre cuite / céramique	1	38.1g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32_9	terre cuite / céramique	1	11g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32_10	terre cuite / céramique	1	6.4g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32_11	terre cuite / céramique	1	44g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32_12	terre cuite / céramique	2	57.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32_13	terre cuite / céramique	1	14g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32_14	terre cuite / céramique	2	35.8g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32_15	terre cuite / céramique	2	166.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32_16	terre cuite / céramique	1	24.3g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32_17	terre cuite / céramique	1	54.1g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32_18	terre cuite / céramique	1	21.8g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32_19	terre cuite / céramique	1	98.1g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32_20	terre cuite / céramique	1	13g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32	terre cuite / céramique	15	177.8g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32	terre cuite / céramique	75	109.2g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer

IDENTIFIANT	DÉTERMINATION	NOMBRE D'ÉLÉMENTS	POIDS (g)	ÉTAT SANITAIRE	PRÉ-SERVATION À ENVISAGER	PARCELLE DE DÉCOUVERTE	CHRONOLOGIE
157894_141_32	terre cuite / céramique	3	5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32	terre cuite / céramique	4	102.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32	terre cuite / céramique	10	66.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32	terre cuite / céramique	11	252.3g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_32	terre cuite / céramique	46	350.9g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_143_32	terre cuite / terre cuite autre / indéterminé / four- neau ou four?	60	385.8g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_121_34	minéral / lithique / silex secondaire / fragment proximal d'éclat allongé	1	5.9g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Bronze, Âge du Bronze Ancien
157894_123_34	minéral / pierre autre / grès	3	72g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_112_34	métal / métal ferreux	1	1.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_133_34	organique / Faune (non travaillé) / chien - man- dibule	6	24.2g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_34	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - radius	1	85.3g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_34	organique / Faune (non travaillé) / indéterminé	14	33.8g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_34	organique / Faune (non travaillé) / capriné - côte	1	3.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_141_34_1	terre cuite / céramique	1	15.2g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_34	terre cuite / céramique	15	63.2g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_161_35	autre / matériaux de construction autre / torchis	7	161.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_121_35_1	minéral / lithique / silex secondaire / grattoir sur éclat	1		stable	aucune	ZB-1	Âge du Bronze, Âge du Bronze Ancien
157894_121_35	minéral / lithique / silex secondaire / lot débitage	5	58.6g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Bronze, Âge du Bronze Ancien
157894_123_35	minéral / pierre autre / grès	7	484.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_112_35	métal / métal ferreux / fer	15	86.8g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_133_35	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - calca- neus	1	43.7g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_35	organique / Faune (non travaillé) / oiseau - tibia	1	0.7g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_35	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - radius	2	60.6g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_35	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - tibia	1	39.2g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_35	organique / Faune (non travaillé) / capriné - méta- carpien III-IV	1	3.9g	stable	aucune	ZB-1	

IDENTIFIANT	DÉTERMINATION	NOMBRE D'ÉLÉMENTS	POIDS (g)	ÉTAT SANITAIRE	PRÉ-SERVATION À ENVI-SAGER	PARCELLE DE DÉ-COUCVERTE	CHRONOLOGIE
157894_133_35	organique / Faune (non travaillé) / porc - métacarpien IV	1	1.9g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_35	organique / Faune (non travaillé) / porc - dent indéterminée	1	1g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_35	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - mandibule	2	24.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_35	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - ulna	2	54.3g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_35	organique / Faune (non travaillé) / capriné - ulna	1	3g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_35	organique / Faune (non travaillé) / indéterminé	22	41.3g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_35	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - dent inférieure	1	30.8g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_35	organique / Faune (non travaillé) / porc - dent indéterminée	2	1.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_35	organique / Faune (non travaillé) / capriné - mandibule	1	3.3g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_35	organique / Faune (non travaillé) / porc - maxillaire	1	3.7g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_35	organique / Faune (non travaillé) / capriné - tibia	1	3.1g	stable	aucune	ZB-1	
157894_141_35_1	terre cuite / céramique	1	5.4g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_35	terre cuite / céramique	1	1.4g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_35	terre cuite / céramique	22	183g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_42_1	terre cuite / céramique	3	26g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_42	terre cuite / céramique	1	0.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_123_58	minéral / pierre autre / grès	3	495g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_112_58	métal / métal ferreux / fer	1	67g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_112_58	métal / métal ferreux / fer	6	216.3g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_133_58	organique / Faune (non travaillé) / capriné - métatarsien III-IV	1	7g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_58	organique / Faune (non travaillé) / indéterminé	8	16.8g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_58	organique / Faune (non travaillé) / capriné - tibia	1	16.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_58	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - os frontal	5	13.3g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_58	organique / Faune (non travaillé) / capriné - métacarpien III-IV	1	2.8g	stable	aucune	ZB-1	
157894_141_58_1	terre cuite / céramique	1	29.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer

IDENTIFIANT	DÉTERMINATION	NOMBRE D'ÉLÉMENTS	POIDS (g)	ÉTAT SANITAIRE	PRÉ-SERVATION À ENVI-SAGER	PARCELLE DE DÉ-COUVRETE	CHRONOLOGIE
157894_141_58	terre cuite / céramique	8	11.3g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_58	terre cuite / céramique	2	12.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_58	terre cuite / céramique	1	11g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_58	terre cuite / céramique	30	263.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_123_59	minéral / pierre autre / grès	17	1035.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_59_1	terre cuite / céramique	10	48g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_121_60	minéral / lithique / silex / lot débitage	7	36.4g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Bronze, Âge du Bronze Ancien
157894_141_60	terre cuite / céramique	5	3.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_133_62	organique / Faune (non travaillé) / indéterminé	18	40.1g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_123_66	minéral / pierre autre / grès	1	86g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_66	terre cuite / céramique	1	4.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_81	terre cuite / céramique	1	3g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_161_84	autre / matériaux de construction autre / torchis	4	53g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_121_84_1	minéral / lithique / silex / broyon	1	87g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Bronze, Âge du Bronze Ancien
157894_123_84_1	minéral / pierre autre / calcaire / meule	4	310g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_123_84	minéral / pierre autre / grès	2	248.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_112_84	métal / métal ferreux / fer	1	17g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_133_84	organique / Faune (non travaillé) / capriné - méta-carpin III-IV	1	0.8g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_84	organique / Faune (non travaillé) / mouton - dent inférieure	1	6g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_84	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - côte	1	3.8g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_84	organique / Faune (non travaillé) / indéterminé	2	4.3g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_84	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - dent indéterminée	1	2.1g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_141_84_1	terre cuite / céramique	11	508.4g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_84_2	terre cuite / céramique	12	361.8g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_84_3	terre cuite / céramique	6	142.6g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_84_4	terre cuite / céramique	4	68.3g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer

IDENTIFIANT	DÉTERMINATION	NOMBRE D'ÉLÉMENTS	POIDS (g)	ÉTAT SANITAIRE	PRÉ-SERVATION À ENVI-SAGER	PARCELLE DE DÉ-COUVRETE	CHRONOLOGIE
157894_141_84	terre cuite / céramique	2	47.6g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_84	terre cuite / céramique	4	16.4g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_84	terre cuite / céramique	2	22.7g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_84	terre cuite / céramique	18	104.2g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_84	terre cuite / céramique	17	258.8g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_84	terre cuite / céramique	15	243.3g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_84	terre cuite / céramique	1	2.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_161_86	autre / matériaux de construction autre / torchis	3	139.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_121_87	minéral / lithique / silex / silex brûlé	1		stable	au-cune	ZB-1	
157894_123_87	minéral / pierre autre / grès	2	118g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_87	terre cuite / céramique	1	0.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_87	terre cuite / céramique	2	3g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_161_89	autre / matériaux de construction autre / torchis	24	683g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_89	terre cuite / céramique	5	19.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_90_1	terre cuite / céramique	4	371.7g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_90_2	terre cuite / céramique	1	29.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_90	terre cuite / céramique	7	62.8g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_90	terre cuite / céramique	2	25.9g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_90	terre cuite / céramique	1	17.3g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_90	terre cuite / céramique	28	310.9g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_121_91_1	minéral / lithique / silex secondaire / percuteur	1	220g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Bronze, Âge du Bronze Ancien
157894_123_91	minéral / pierre autre / grès	7	697g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_133_91	organique / Faune (non travaillé) / indéterminé	22	2.9g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_141_91_1	terre cuite / céramique	4	52g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_91	terre cuite / céramique	10	36.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_91	terre cuite / céramique	2	21.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_91	terre cuite / céramique	19	237g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_91	terre cuite / céramique	11	84.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer

IDENTIFIANT	DÉTERMINATION	NOMBRE D'ÉLÉMENTS	POIDS (g)	ÉTAT SANITAIRE	PRÉ-SERVATION À ENVI-SAGER	PARCELLE DE DÉ-COUVRETE	CHRONOLOGIE
157894_161_93	autre / matériaux de construction autre / torchis	18	26g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_123_93	minéral / pierre autre / grès	1	23g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_133_93	organique / Faune (non travaillé) / indéterminé	4	1.3g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_141_93	terre cuite / céramique	21	22g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_93	terre cuite / céramique	15	46g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_123_94	minéral / pierre autre / grès	2	144.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_112_94_1	métal / métal ferreux / fibule	1	7g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_133_94	organique / Faune (non travaillé) / porc - métapode	1	0.9g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_141_94	terre cuite / céramique	2	2g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_94	terre cuite / céramique	2	26g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_161_95	autre / matériaux de construction autre / torchis	25	137g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_95	terre cuite / céramique	1	6g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_161_96	autre / matériaux de construction autre / torchis	26	606g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_123_96	minéral / pierre autre / galet	1		stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_123_96	minéral / pierre autre / grès	66	5607g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - humérus	1	4.6g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - phalange proximale	1	5.3g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - dent inférieure	1	7.1g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - dent inférieure	1	16.9g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / indéterminé	3	12.2g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / indéterminé	91	128g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / bœuf	2	18.3g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / capriné - métatarsien III-IV	2	9.2g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / capriné - dent supérieure	1	1.9g	stable	au-cune	ZB-1	

IDENTIFIANT	DÉTERMINATION	NOMBRE D'ÉLÉMENTS	POIDS (g)	ÉTAT SANITAIRE	PRÉ-SERVA-TION À ENVI-SAGER	PARCELLE DE DÉ-COUVERTE	CHRONOLOGIE
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / mouton - dent inférieure	1	2g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / chien - phalange proximale	1	0.4g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / porc - dent supérieure	1	3.5g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / porc - os incisif	1	3.6g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / capriné - côte	8	9.9g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / chien - mandibule	2	9.2g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / porc - maxillaire	1	13.2g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / porc - radius	1	4.8g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / chien - métapode	1	1.2g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - vertèbre cervicale	1	16.3g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - mandibule	1	29.5g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - mandibule	1	40.2g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - fémur	1	59.7g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - tibia	1	25.2g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - mandibule	1	11.5g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - mandibule	1	13.9g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - côte	1	11.5g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / capriné - lunatum	1	1g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / capriné - métacarpien III-IV	1	12.9g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / capriné - humérus	1	2.1g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / capriné - os zygomatique	1	2g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / capriné - mandibule	1	2.5g	stable	au-cune	ZB-1	

IDENTIFIANT	DÉTERMINATION	NOMBRE D'ÉLÉMENTS	POIDS (g)	ÉTAT SANITAIRE	PRÉ-SERVA-TION À ENVI-SAGER	PARCELLE DE DÉ-COUVERTE	CHRONOLOGIE
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / capriné - métacarpien III-IV	1	8g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / capriné - radius	1	7.8g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / capriné - humérus	1	1.9g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / capriné - vertèbre cervicale	2	5.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / porc - mandibule	6	35.2g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / capriné - tibia	1	12.7g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / capriné - tibia	1	4.6g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / capriné - métatarsien III-IV	1	4g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - dent inférieure	1	9g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - métapode	1	20.8g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - humérus	1	20.8g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_96	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - ulna	1	28.6g	stable	aucune	ZB-1	
157894_141_96_1	terre cuite / céramique	1	36.7g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_96_2	terre cuite / céramique	2	191.7g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_96_3	terre cuite / céramique	1	40.6g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_96_4	terre cuite / céramique	1	28.1g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_96_5	terre cuite / céramique	1	15.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_96_6	terre cuite / céramique	1	17.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_96_7	terre cuite / céramique	1	28.3g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_96_8	terre cuite / céramique	1	14.6g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_96_9	terre cuite / céramique	1	37.1g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_96	terre cuite / céramique	4	92.7g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_96	terre cuite / céramique	7	100.3g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_96	terre cuite / céramique	5	39.6g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_96	terre cuite / céramique	2	10.4g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer

IDENTIFIANT	DÉTERMINATION	NOMBRE D'ÉLÉMENTS	POIDS (g)	ÉTAT SANITAIRE	PRÉ-SERVA-TION À ENVI-SAGER	PARCELLE DE DÉ-COUVERTE	CHRONOLOGIE
157894_141_96	terre cuite / céramique	42	271.3g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_96	terre cuite / céramique	9	15.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_96	terre cuite / céramique	1	16g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_96	terre cuite / céramique	2	15.9g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_96	terre cuite / céramique	2	36.2g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_96	terre cuite / céramique	8	76.6g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_96	terre cuite / céramique	15	393.9g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_96	terre cuite / céramique	10	120.8g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_96	terre cuite / céramique	123	1218.3g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_96	terre cuite / céramique	5	29.0g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Bronze
157894_141_96	terre cuite / céramique	6	121.9g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_143_96	terre cuite / terre cuite autre / indéterminé	3	4.1g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_161_108	autre / matériaux de construction autre / torchis	1	27g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_123_108	minéral / pierre autre / grès	28	2363.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / capriné - méta- tarsien III-IV	2	16g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / capriné - pha- lange intermédiaire	1	0.8g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / capriné - os zygomatique	1	2.8g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / capriné - ver- tèbre lombaire	1	2.9g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / porc - côte	8	17.3g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / capriné - côte	20	23.7g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / capriné - pha- lange intermédiaire	1	1g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / capriné - dent supérieure	1	3.8g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / capriné - dent inférieure	1	1.4g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / capriné - dent indéterminée	1	1.4g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / capriné - fémur	1	0.5g	stable	au-cune	ZB-1	

IDENTIFIANT	DÉTERMINATION	NOMBRE D'ÉLÉMENTS	POIDS (g)	ÉTAT SANITAIRE	PRÉ-SERVATION À ENVISAGER	PARCELLE DE DÉCOUVERTE	CHRONOLOGIE
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / rongeur	3	0.1g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / capriné - dent inférieure	1	5.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / capriné - dent inférieure	1	0.7g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / capriné - talus	1	1.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / capriné - radius	1	9.3g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / capriné - tibia	1	6.4g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / capriné - humérus	1	1.4g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / capriné - humérus	1	6.4g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / capriné - humérus	1	9.7g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / capriné - coxal	2	10.4g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / porc - fémur	1	11.3g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / porc - humérus	1	1.6g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / porc - mandibule	2	3.2g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - dent inférieure	1	13.4g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / indéterminé	28	39.9g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / indéterminé	2	0.6g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_108	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - dent inférieure	1	7g	stable	aucune	ZB-1	
157894_141_108_1	terre cuite / céramique	1	31.3g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_108_2	terre cuite / céramique	1	249.2g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_108_3	terre cuite / céramique	1	98g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_108_4	terre cuite / céramique	1	119g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_108_5	terre cuite / céramique	2	82.4g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_108_6	terre cuite / céramique	1	51.3g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_108_7	terre cuite / céramique	1	37.4g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_108_8	terre cuite / céramique	1	31g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer

IDENTIFIANT	DÉTERMINATION	NOMBRE D'ÉLÉMENTS	POIDS (g)	ÉTAT SANITAIRE	PRÉ-SERVA-TION A ENVI-SAGER	PARCELLE DE DÉ-COUVRETE	CHRONOLOGIE
157894_141_108_9	terre cuite / céramique	1	194.6g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_108_10	terre cuite / céramique	3	231.7g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_108_11	terre cuite / céramique	1		stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_108	terre cuite / céramique	7	54.4g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_108	terre cuite / céramique	4	42.8g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_108	terre cuite / céramique	7	106.1g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_108	terre cuite / céramique	5	72.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_108	terre cuite / céramique	2	129.6g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_108	terre cuite / céramique	19	226g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_108	terre cuite / céramique	4	65.4g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_108	terre cuite / céramique	6	116g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_108	terre cuite / céramique	11	17.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_108	terre cuite / céramique	65	1192g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_161_110	autre / matériaux de construction autre / torchis	2	16.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_121_110	minéral / lithique / silex secondaire / éclat de ravivage de table	1	44.6g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Bronze, Âge du Bronze Ancien
157894_161_112	autre / matériaux de construction autre / torchis	7	264.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_123_112	minéral / pierre autre / grès	6	3220.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_123_112	minéral / pierre autre / grès	26	3904g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_123_112	minéral / pierre autre / grès	36	1765g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_123_112	minéral / pierre autre / grès	16	1878.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - dent supérieure	1	10.3g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / porc - calca-neus	1	4.2g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / capriné - ver-tèbre thoracique	1	1.2g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / capriné - mé-tatarsien III-IV	2	14.2g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / porc - mandibule	1	18.2g	stable	au-cune	ZB-1	

IDENTIFIANT	DÉTERMINATION	NOMBRE D'ÉLÉMENTS	POIDS (g)	ÉTAT SANITAIRE	PRÉ-SERVATION À ENVISAGER	PARCELLE DE DÉCOUVERTE	CHRONOLOGIE
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / porc - ulna	1	2.9g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / porc - humérus	1	1.3g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / porc - talus	1	4.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / capriné - fémur	1	11.1g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / porc - côte	2	3.4g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / capriné - fémur	2	7.2g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - métapode	1	35.9g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / capriné - maxillaire	1	6.2g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / chien - os frontal	2	7g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / porc - métapode	1	1.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / capriné - coxal	1	12.4g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / capriné - fémur	2	13.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / capriné - radius	1	4.8g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / capriné - côte	13	22.3g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / capriné - vertèbre thoracique	1	3g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / capriné - vertèbre lombaire	1	1.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / capriné - vertèbre lombaire	1	0.8g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / indéterminé	35	50.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / porc - coxal	1	0.6g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / porc - métacarpien IV	1	4.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / chien - métacarpien II	1	2g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_112	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - scapula	1	14.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_141_112_1	terre cuite / céramique	4	230g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112_2	terre cuite / céramique	1	52.4g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112_3	terre cuite / céramique	1	72.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer

IDENTIFIANT	DÉTERMINATION	NOMBRE D'ÉLÉMENTS	POIDS (g)	ÉTAT SANITAIRE	PRÉ-SERVA-TION À ENVI-SAGER	PARCELLE DE DÉ-COUCVERTE	CHRONOLOGIE
157894_141_112_4	terre cuite / céramique	1	53.2g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112_5	terre cuite / céramique		106.4g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112_6	terre cuite / céramique	1	41.2g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112_7	terre cuite / céramique	1	43g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112_8	terre cuite / céramique	1	6.7g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112_9	terre cuite / céramique	3	219.3g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112_10	terre cuite / céramique	1	92.2g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112_11	terre cuite / céramique	1	71.8g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112_12	terre cuite / céramique	1	59.2g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112	terre cuite / céramique	40	451.7g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112	terre cuite / céramique	5	174.6g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112	terre cuite / céramique	9	176.5g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112	terre cuite / céramique	83	2263.7g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112	terre cuite / céramique	11	83.8g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112	terre cuite / céramique	3	50.4g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112	terre cuite / céramique	4	78.1g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112	terre cuite / céramique	115	175.2g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112	terre cuite / céramique	2	18.6g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112	terre cuite / céramique	15	291.2g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112	terre cuite / céramique	2	49g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112	terre cuite / céramique	12	470.3g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112	terre cuite / céramique	8	71.3g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_112	terre cuite / céramique	3	86.2g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_161_113	autre / matériaux de construction autre / torchis	11	522g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_123_113_1	minéral / pierre autre / grès / pierre à aiguiser	1	51g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_123_113	minéral / pierre autre / grès	33	2983.05g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / capriné - os zygomatique	1	1.8g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / capriné - tibia	1	12.1g	stable	au-cune	ZB-1	

IDENTIFIANT	DÉTERMINATION	NOMBRE D'ÉLÉMENTS	POIDS (g)	ÉTAT SANITAIRE	PRÉ-SERVATION À ENVI-SAGER	PARCELLE DE DÉ-COUCVERTE	CHRONOLOGIE
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / capriné - phalange proximale	1	1.9g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / capriné - maxillaire	4	7.7g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / capriné - vertèbre thoracique	1	1.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / capriné - vertèbre coccygienne	1	0.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / porc - côte	1	3.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / mouton - mandibule	4	42.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / porc - phalange intermédiaire	1	2g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - coxal	2	74.9g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - patella	1	16.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - vertèbre cervicale	1	12.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / capriné - côte	16	19.1g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / indéterminé	1	1.3g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / porc - dent indéterminée	1	2.1g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / lièvre - phalange proximale	1	0.2g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / capriné - vertèbre cervicale	1	4.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / capriné - vertèbre thoracique	1	2g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / capriné - calcaneus	1	3.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / capriné - mandibule	4	4.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / capriné - radius	1	14.4g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - coxal	1	17.1g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / capriné - tibia	1	3.7g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / capriné - phalange proximale	1	1.5g	stable	aucune	ZB-1	

IDENTIFIANT	DÉTERMINATION	NOMBRE D'ÉLÉMENTS	POIDS (g)	ÉTAT SANITAIRE	PRÉ-SERVATION À ENVI-SAGER	PARCELLE DE DÉ-COUVRETE	CHRONOLOGIE
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / mouton - dent inférieure	1	2.1g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - dent supérieure	1	33.6g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / capriné - talus	1	2.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / indéterminé	47	73.6g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / capriné - lunatum	1	1g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / capriné - os temporal	1	2.2g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / capriné - naviculo-cuboïde	1	0.5g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / capriné - ulna	1	3.2g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / capriné - métatarsien III-IV	1	3.4g	stable	aucune	ZB-1	
157894_133_113	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - tibia	1	19.4g	stable	aucune	ZB-1	
157894_141_113_1	terre cuite / céramique	11	103.6g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_113_2	terre cuite / céramique	3	55.1g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_113_3	terre cuite / céramique	1	65.2g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_113_4	terre cuite / céramique	1	61.9g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_113_5	terre cuite / céramique	1	69.3g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_113_6	terre cuite / céramique	3	65.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_113_7	terre cuite / céramique	1	30g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_113_8	terre cuite / céramique	1	39.7g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_113	terre cuite / céramique	9	68.1g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_113	terre cuite / céramique	8	168.1g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_113	terre cuite / céramique	24	106.8g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_113	terre cuite / céramique	10	10.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_113	terre cuite / céramique	25	320.3g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_113	terre cuite / céramique	1	25.7g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Bronze
157894_141_113	terre cuite / céramique	4	53.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_123_114_1	minéral / pierre autre / meule	1	13585g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer

IDENTIFIANT	DÉTERMINATION	NOMBRE D'ÉLÉMENTS	POIDS (g)	ÉTAT SANITAIRE	PRÉ-SERVA-TION À ENVI-SAGER	PARCELLE DE DÉ-COUVERTE	CHRONOLOGIE
157894_123_115	minéral / pierre autre / grès	13	868g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_133_115	organique / Faune (non travaillé) / capriné - mandibule	1	0.6g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_115	organique / Faune (non travaillé) / porc - métapode	1	1.5g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_115	organique / Faune (non travaillé) / porc - dent indéterminée	3	1.3g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_115	organique / Faune (non travaillé) / capriné - humérus	1	5.3g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_115	organique / Faune (non travaillé) / porc - côte	8	14.6g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_115	organique / Faune (non travaillé) / porc - métapode	1	0.4g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_115	organique / Faune (non travaillé) / porc - os frontal	2	6.4g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_115	organique / Faune (non travaillé) / porc - coxal	1	12.2g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_115	organique / Faune (non travaillé) / porc - mandibule	1	8.9g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_115	organique / Faune (non travaillé) / indéterminé	50	1.4g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_115	organique / Faune (non travaillé) / indéterminé	17	11.5g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_115	organique / Faune (non travaillé) / capriné - humérus	1	1.8g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_115	organique / Faune (non travaillé) / porc - ulna	1	8.5g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_115	organique / Faune (non travaillé) / porc - fibula	1	0.8g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_115	organique / Faune (non travaillé) / capriné - dent indéterminée	3	0.3g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_115	organique / Faune (non travaillé) / bœuf - dent indéterminée	2	1.5g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_115	organique / Faune (non travaillé) / porc - maxillaire	1	13.8g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_133_115	organique / Faune (non travaillé) / porc - métapode	1	1.4g	stable	au-cune	ZB-1	
157894_141_115_1	terre cuite / céramique	1	115g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_115_2	terre cuite / céramique	1	70.3g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_115_3	terre cuite / céramique	2	117.9g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_115_4	terre cuite / céramique	1	20.1g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_115_5	terre cuite / céramique	2	269.1g	stable	au-cune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer

IDENTIFIANT	DÉTERMINATION	NOMBRE D'ÉLÉMENTS	POIDS (g)	ÉTAT SANITAIRE	PRÉ-SERVATION À ENVI-SAGER	PARCELLE DE DÉ-COUVRETE	CHRONOLOGIE
157894_141_115	terre cuite / céramique	28	506.2g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_115	terre cuite / céramique	24	36.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_115	terre cuite / céramique	2	163.1g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_115	terre cuite / céramique	3	20g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_115	terre cuite / céramique	2	7.7g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_115	terre cuite / céramique	5	98.4g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_115	terre cuite / céramique	1	36.6g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_123_121_1	minéral / pierre autre / calcaire / meule	2	66.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_123_121	minéral / pierre autre / grès	1	29g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_121	terre cuite / céramique	5	35.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_121	terre cuite / céramique	1	0.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_122	terre cuite / céramique	8	11.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_123	terre cuite / céramique	1	2g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_161_126	autre / matériaux de construction autre / torchis	6	46g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_126	terre cuite / céramique	30	151g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_127	terre cuite / céramique	1	0.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_123_128	minéral / pierre autre / grès	1	74.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_128	terre cuite / céramique	4	11g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_130	terre cuite / céramique	10	4.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_130	terre cuite / céramique	1	14.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_123_134	minéral / pierre autre / grès	2	113g	stable	aucune		Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_133_134	organique / Faune (non travaillé) / capriné - scapula	11	4.5g	stable	aucune		
157894_123_136	minéral / pierre autre / grès	2	156g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_141_137	terre cuite / céramique	6	26.5g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer
157894_121_138	minéral / lithique / silex secondaire / éclat semi-cortical	1	21g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Bronze, Âge du Bronze Ancien
157894_112_138	métal / métal ferreux / fer	1	86.4g	stable	aucune	ZB-1	Âge du Fer, 2nd Âge du Fer